



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**CONVENTION DÉPARTEMENTALE RELATIVE AUX ACTIONS DE PARRAINAGE
DE PROXIMITÉ SUR LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

(N°2025-235)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-3 et L.221-1 et L221-2-6 ;

Vu la Loi n°2022-140 en date du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;

Vu l'arrêté NOR : SSHA0522989A en date du 11/08/2005 relatif à la charte du parrainage d'enfants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation

d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2023-214 de la Commission Permanente en date du 15/05/2023 « Convention départementale relative aux actions de parrainage de proximité sur le Département du Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer à l'association « France Parrainages » une participation départementale d'un montant total de 300 000 euros, pour la réalisation de ses actions de parrainage de proximité sur le Département du Pas-de-Calais, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association « France Parrainages », la convention correspondante, dans les termes du projet joint en annexe 1 à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C02-421B07	6568//934213	Actions de soutien à la parentalité	1 833 800,00	300 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques Enfance et Famille

..... CONVENTION

Objet : Convention départementale relative aux actions de parrainage de proximité sur le Département du Pas-de-Calais

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur **Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 16 juin 2025.

Ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'Association France Parrainages, association de droit privé à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est 23 Place Victor Hugo – 94270 KREMLIN-BICETRE
Identifié au répertoire SIREN sous le N° 77569197500178
Représentée par Monsieur **Francis CANTERINI**, Président, tant en vertu des statuts, que de la délibération du Conseil d'Administration en date du / /

Ci-après désigné par l'Association France Parrainages

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement de la participation financière par le Département du Pas-de-Calais à l'Association France Parrainages et les modalités de contrôle de son emploi destiné à la réalisation de ses actions de parrainage de proximité sur le département du Pas-de-Calais et décrites à l'article 2.

ARTICLE 2 : NATURE DE LA MISSION CONFIEE

Le parrainage de proximité, exercé sous l'égide de l'Association France Parrainages consiste à apporter à un enfant un soutien affectif et éducatif par la création d'un lien privilégié et durable avec un adulte bénévole extérieur à son contexte de vie habituelle qui va lui permettre de l'aider à grandir, à s'épanouir et à se construire.

Le parrainage permet d'apporter à l'enfant une ouverture sociale et culturelle ; c'est l'occasion pour lui d'enrichir son cercle de relations, de vivre des moments différents de ceux qu'il peut vivre au quotidien, de trouver des repères souvent absents dans son milieu d'origine, mettre de la distance par rapport à un quotidien parfois difficile à vivre. Le parrainage permet également d'apporter un soutien aux familles.

L'enfant est accueilli régulièrement par ses parrains, en journée ou en week-end, le cas échéant pendant les vacances scolaires pour partager des activités, découvrir de nouvelles expériences de vie. Le rythme d'accueil est défini en fonction des besoins de l'enfant et des disponibilités des parrains.

Le parrainage participe à la fois à une démarche de prévention et de protection de l'enfant et de soutien à la parentalité.

Le parrainage de proximité s'adresse prioritairement aux enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Il s'adresse également aux enfants issus de familles vulnérables faisant l'objet de mesure éducative judiciaire ou administrative. Enfin, il peut s'adresser à des familles isolées, monoparentales en difficulté.

L'accompagnement du parrainage par France Parrainages peut se poursuivre au-delà de la mesure de placement ou d'accompagnement d'aide sociale et au-delà de la majorité pour les jeunes et ce jusque 21 ans.

Le parrainage peut se mettre en place soit à la demande directe des parents, soit sur sollicitation des travailleurs sociaux en charge de l'enfant et de la famille.

ARTICLE 3 : PERIODE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique pour la période allant du **1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026 inclus** sous réserve de l'obtention des crédits votés.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour l'exécution de la fin de l'action et les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association France Parrainages s'engage à réaliser son action dans les conditions définies dans sa demande de participation et acceptées par le Département et d'affecter le montant de la participation au financement de son action telle que décrite à l'article 2 à l'exclusion de toute autre dépense.

L'Association France Parrainages s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non réalisation ou la réalisation partielle de l'action subventionnée et à accepter le contrôle des services du Département.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION /CHARTRE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et Présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de Partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...) Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

ARTICLE 6 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DEPARTEMENTALE

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser à l'Association France Parrainages une participation financière d'un montant de **300 000 €** (trois cents mille euros).

ARTICLE 7 : MODALITES DE VERSEMENT

Le montant de la participation financière sera versé en deux fois, et acquitté selon l'échéancier suivant :

- En 2025 : 150 000 € après signature de la présente convention par les 2 parties
- En 2026 : 150 000 € après envoi du bilan de l'année 2025 comme notifié à l'article 9.

Elle sera imputée au sous-programme C02-421B07 Actions de soutien à la parentalité.

ARTICLE 8 : MODALITES DES PAIEMENTS

Le Département effectuera les paiements par virement effectué par le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

N° 01232002602

Ouvert au nom de CFPE FRANCE PARRAINAGES SIEGE

Dans les écritures _____

L'Association France Parrainages est ici avertie que le paiement de la prestation ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.).

ARTICLE 9 : EVALUATION

En vertu de l'article 10 alinéa 6 loi 12 avril 2000, le bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la participation financière dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Il doit également conformément à l'article L. 1611-4 alinéas 1 et 2 CGCT fournir aux services départementaux une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Le compte rendu de l'emploi de la participation devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin de l'exercice.

Les documents comptables devront être produits au Département avant le 30 juin de l'exercice suivant celui auquel ils se rapportent.

Le Département et l'Association France Parrainages procèdent à une évaluation commune visant à apprécier le degré de réalisation des objectifs, des actions et des résultats obtenus.

L'Association France Parrainages s'engage à fournir un compte rendu du bilan de l'action subventionnée (évaluation qualitative et quantitative) pour le 28 février de l'exercice suivant.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'association est autorisée à traiter pour le compte du Département les données à caractère personnel nécessaires pour le projet du jeune s'inscrivant dans la démarche poursuivie par l'Association France Parrainages

- La nature des opérations réalisées sur les données est : la mise en place et le suivi d'un parrainage de proximité
- Les finalités du traitement sont : les missions d'évaluation, d'accompagnement et de soutien des parrains/marraines des familles et des enfants

- Les données à caractère personnel traitées sont : le nom, le prénom, le sexe, la nationalité, la date et lieu de naissance, situation familiale
- La catégorie de personnes concernées est : les mineurs, les détenteurs de l'autorité parentale et les parrains / marraines

Pour l'exécution du service objet de la présente convention, le Département met à la disposition de l'organisme les informations nécessaires suivantes : Noms, prénoms, coordonnées des mineurs, des détenteurs de l'autorité parentale, un résumé du suivi social des familles et des mineurs.

Obligations de l'organisme vis-à-vis du Département

L'association s'engage à :

- Traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la prestation et notamment à ne pas les commercialiser ;
- Si l'association considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, elle en informe immédiatement le Département. En outre, si l'association est tenue de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel elle est soumise, elle doit informer le Département de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la présente convention;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu de la présente convention:
 - S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.
- Sous-traitance : aucune sous-traitance n'est autorisée.

Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au Département de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Exercice des droits des personnes

L'association assistera le Département à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de l'association des demandes d'exercice de leurs droits, l'association doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à delegue.protection.donnees@pasdecals.fr.

Notification des violations de données à caractère personnel

L'association notifie au Département toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant delegue.protection.donnees@pasdecals.fr. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Département, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Aide de l'association dans le cadre du respect par le Département de ses obligations

L'association aide le Département pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données.
L'association aide le Département pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

Mesures de sécurité

L'association s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
- Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- Les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement ;

Dans la mesure où l'article 32 du règlement européen sur la protection des données prévoit que la mise en œuvre des mesures de sécurité incombe au Département et à l'association, il est recommandé de déterminer précisément les responsabilités de chacune des parties au regard des mesures à mettre en œuvre.

Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, l'association s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel.

Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information de l'association. Une fois détruites, l'association doit justifier par écrit de la destruction.

Délégué à la protection des données

L'association communique au Département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données

Registre des catégories d'activités de traitement

L'association déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Département comprenant :

- Le nom et les coordonnées du Département pour le compte duquel elle agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- Les catégories de traitements effectués pour le compte du Département;
- Le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- Dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
 - La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
 - Des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
 - Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
 - Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

Documentation

L'association met à la disposition du Département la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Département ou un autre auditeur qu'elle a mandaté, et contribuer à ces audits.

Obligations du Département vis-à-vis de l'association

Le Département s'engage à :

- Permettre à l'association de réaliser les opérations précédemment visées ;
- Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'association ;
- Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part de l'association ;
- Superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'association.

ARTICLE 11 : MODALITES DE CONTROLE

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux.

Le contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. L'Association France Parrainages doit tenir à disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'élaboration de l'action subventionnée.

ARTICLE 12 : CLAUSE DE RENONCIATION

L'Association France Parrainages renonce, pour elle-même et pour ses membres, ses ayants droit et ayants cause, à toute réclamation financière ultérieure envers le Département pour toute action entrant dans le champ d'application de la présente convention.

ARTICLE 13 : RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département dans le cas où la mission confiée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions.
Les dirigeants de l'Association France Parrainages sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis par l'un ou l'autre des parties.

ARTICLE 14 : REMBOURSEMENT

Il sera demandé à l'Association France Parrainages de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale, s'il s'avère, après versement, que celle-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

Remboursement total notamment :

- Dès lors qu'il sera établi l'absence totale de comptabilité au niveau de l'Association France Parrainages ;
- Dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de la participation départementale ;
- Ou dès lors qu'il sera établi que l'Association France Parrainages ne valorise pas le partenariat du Département.

Remboursement partiel notamment :

- Dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que l'Association France Parrainages a cessé l'action conventionnée par application de la règle du prorata temporis.
- Ou lorsque les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'action ne sont pas atteints.

ARTICLE 15 : MODIFICATIONS

La présente convention peut être modifiée par voie d’avenant.

ARTICLE 16 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté, les parties tenteront de trouver un accord amiable. A défaut, toute difficulté relative à l'exécution de la présente devra être portée devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Arras, le/...../.....

En deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais,
La Directrice de l’Enfance et de la Famille

Pour l’Association France Parrainages
Le Président

Daphné BOGO

Francis CANTERINI

PROJET



“Un lien qui transforme la vie”

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 PERSPECTIVES 2024

Département du Pas de Calais

Des milliers d'enfants et jeunes isolés et vulnérables, en France, ont besoin du parrainage de proximité pour bien grandir et devenir demain des adultes accomplis.



SOMMAIRE

LE MOT DE LA DIRECTRICE GENERALE.....	3
QUI SOMMES-NOUS?.....	3
1. FRANCE PARRAINAGES ET LE PARRAINAGE DE PROXIMITE.....	4
2. L'ANTENNE FRANCE PARRAINAGES PAS DE CALAIS.....	5
3. L'EQUIPE.....	6
4. LES PARTENAIRES FINANCIERS.....	7
PARTENAIRES PUBLICS.....	7
PARTENAIRES PRIVES.....	7
RETROSPECTIVE 2023.....	11
1. DONNEES STATISTIQUES 2023.....	11
2. ACCOMPAGNEMENT DES PARRAINAGES ET DES PUBLICS BENEFICIAIRES.....	16
L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE.....	16
LES TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIFS.....	16
LES TEMPS COLLECTIFS DE LA VIE ASSOCIATIVE.....	17
3. COMMUNICATION ET COLLECTE.....	18
COMMUNICATION GRAND PUBLIC.....	18
LES OPERATIONS DE COLLECTES.....	23
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE.....	24
ÉTUDES D'IMPACT.....	24
PLAIDOYER.....	24
LES FAITS MARQUANTS AU NIVEAU NATIONAL EN 2023.....	26
PERSPECTIVES ET PRIORITES 2024.....	28
1. AU NIVEAU LOCAL.....	28
2. AU NIVEAU NATIONAL.....	28
ÉLÉMENTS FINANCIERS.....	30
1. BILAN FINANCIER PROVISoire 2023.....	30
2. BUDGET PREVISIONNEL 2024.....	31
REMERCIEMENTS.....	32

Le mot de la Directrice Générale

Pour cette première année post-loi Taquet du 7 février 2022, un certain nombre de questionnements étaient sur la table : Les conseils départementaux vont-ils se saisir des dispositifs de mentorat ? Le parrainage de proximité, dans ses enjeux de soutien affectif, pourra-t-il tirer son épingle du jeu ? Nos partenaires historiques, qu'ils soient publics ou privés, accompagneront-ils le mouvement de renforcement de l'offre sur les territoires ? La société civile est-elle prête à soutenir cet élan solidaire et à investir son rôle d'accompagnement bénévole des enfants et des jeunes ? Si ces questions essentielles pouvaient paraître une gageure, 2023 a tenu toutes ses promesses dans la réassurance de l'ancrage du parrainage de proximité au niveau des institutions et du grand public.

Malgré une loi toute jeune dont le décret d'application est encore à venir, les conseils départementaux n'ont pas attendu pour manifester leur intérêt et l'année a été porteuse de nombreuses opportunités de développement sur des nouveaux territoires. Forte de ces perspectives, France Parrainages s'est dotée d'un plan qui projette l'atteinte de 16 antennes en 2025 (contre 10 à fin 2022). Les discussions ont été nombreuses tout au long de l'année et ont notamment abouti à l'officialisation d'une contractualisation en Seine-et-Marne et dans le Puy-de-Dôme. D'autres ouvertures sont dans le viseur pour 2024.

Le renforcement du maillage n'est pas que territorial. Nos partenaires historiques sont eux aussi dans une logique d'asseoir le dispositif à leur échelle : augmentation du nombre d'enfants parrainés, ouverture à des nouveaux publics en prévention ou en protection, développement sur des territoires moins investis à l'intérieur du département, participation active à la reconnaissance institutionnelle du parrainage de proximité permettant à davantage de travailleurs sociaux prescripteurs de s'en saisir, soutien financier accru et dans un cadre conventionnel plus pérenne, relais des campagnes de communication grand public... Les actions ont été nombreuses dans le sens de légitimation et de durabilité sur les territoires.

A noter également pour cette année le soutien important des instances étatiques avec le renouvellement de la subvention Mentorat pour la 3^e année consécutive mais également des partenariats avec la CNAF et la DGCS. Côté financement privés, nous terminons l'année avec une levée de fonds dont le niveau n'avait pas été aussi haut depuis plusieurs années dû à plusieurs nouveaux partenaires d'importance dont certains pluriannuels.

Côté recrutement de bénévoles, l'année a également été porteuse avec la diffusion d'une nouvelle campagne de notoriété et le renforcement des dispositifs digitaux sur l'ensemble des territoires.

Ces efforts ont porté leurs fruits puisque nous avons accompagné en 2023 781 parrainages (soit environ quarante supplémentaires par rapport à 2022) sur 12 départements. Nul doute que, face à l'immensité des besoins et à la conviction portée par l'ensemble des acteurs institutionnels et privés, nous parvenions à faire durablement la différence dans le parcours des enfants les plus vulnérables.



Charline ROUMENS
Directrice Générale

Qui sommes-nous ?

1. France Parrainages et le Parrainage de Proximité

Association de solidarité reconnue dans l'aide à l'enfance, France Parrainages, issue du Centre Français de Protection de l'Enfance, agit depuis 77 ans en faveur des enfants. Nous mettons en place en France et à l'international des programmes de parrainages et de développement qui permettent de soutenir et d'accompagner les enfants dans la durée pour leur donner les moyens de grandir dans les meilleures conditions.

NOS MISSIONS

En France, nous apportons un soutien affectif, social et éducatif, à un enfant ou un jeune en situation d'isolement ou de vulnérabilité par la création d'un lien privilégié durable avec un parrain de cœur et le soutien des parents dans leur rôle.

À l'international, nous soutenons et accompagnons, dans la durée, les enfants et jeunes les plus défavorisés pour leur permettre d'accéder :

- A leur autonomie grâce à l'éducation et à l'insertion socioprofessionnelle,
- A leurs besoins vitaux en alimentation, santé, eau et assainissement.

En France, dans les années 60, notre association est la première à initier le parrainage de proximité. Pour le parrain, il apporte un soutien affectif et éducatif en accueillant, une partie du temps de week-end et de vacances scolaires, un enfant qui vit près de chez lui. Les modalités du parrainage de proximité sont officialisées en 1978 par la circulaire Veil.

Le parrainage de proximité s'appuie sur deux convictions fortes : « *Pour grandir et s'épanouir, tout enfant a besoin pour se construire de s'appuyer sur d'autres adultes que sur ses parents* » et « *Tout parent recherche un entourage bienveillant pour son enfant, son adolescent. Cela peut être la famille, des voisins, des amis et parfois un parrain ou une marraine de proximité.* » (Extrait de la charte nationale du parrainage). Souvent plongés dans un contexte familial fragile, les enfants passent des moments exclusifs avec une personne bénévole qui leur apporte un soutien affectif et éducatif. Avec le parrainage de proximité, les jeunes jouissent d'un nouvel environnement favorable à leur épanouissement grâce à la construction d'un lien privilégié et durable avec leur parrain.

De plus, le parrainage devient un vecteur de soutien à la parentalité. Lors des instants exclusifs entre parrains et filleuls, les parents peuvent s'accorder du temps pour eux et ainsi reconstruire un cadre propice au bon développement de leur enfant.

Le parrainage participe à la fois à une démarche de prévention et de protection de l'enfant ainsi que de soutien à la parentalité. Il contribue à une meilleure égalité des chances pour chacun. C'est un outil reconnu de protection de l'enfance non seulement par les institutions étatiques, mais aussi par les professionnels du champ social de l'enfance. En créant du lien social et en permettant l'éveil des enfants, le parrainage par des familles accueillantes enregistre des résultats positifs sur ceux en situation de vulnérabilité (cf paragraphe : « Etudes d'impact : Le PROXILAB »).

En 1991, l'association met en place une première équipe de professionnels en Ile-de-France et ouvre le parrainage aux enfants vivant dans leur famille. S'ensuivent la création de l'antenne de Picardie en **1995** et de l'antenne du Nord en **2002**.

En 2003, le Ministère de la Famille crée le Comité National du Parrainage dans le but de favoriser le parrainage d'enfants. Notre association est l'un de ses membres fondateurs. Ce comité définit une charte du parrainage adoptée par Arrêté des Ministères de la Famille et de la Justice et publiée au journal officiel le 30 août 2005. La Charte Nationale du Parrainage marque la reconnaissance par les pouvoirs publics de cette forme d'accompagnement. Notre association adhère à la charte et a joué un rôle important dans sa rédaction.

2009 voit la création d'une nouvelle antenne en Ile-et-Vilaine.

En 2012, notre association, dont le nom officiel était jusqu'alors le Centre Français de Protection de l'Enfance, change de nom d'usage et devient **France Parrainages** afin de recentrer son activité autour du parrainage aussi bien en France qu'à l'international.

En 2013, l'association crée, autour de son activité de parrainage de proximité, le réseau France Parrainages.

A fin 2023, les implantations du réseau France Parrainages sont les suivantes : « Horizon Parrainage » en Rhône-Alpes, « Parrainage 17 » en Charente-Maritime, « l'UDAF 13 » dans les Bouches-du-Rhône, L'UDAF 85 en Vendée, « l'UDAF 43 » en Haute-Loire, la « FMS 88 » dans les Vosges et l'UDAF 83 dans le Var.

Après un diagnostic approfondi en **2016-2017**, France Parrainages a bâti une nouvelle offre de programmes de parrainage de proximité adaptés aux différents bénéficiaires. Les programmes mis en place répondent à des problématiques spécifiques identifiées par nos différents publics : accueil digne des mineurs migrants, prise en compte des spécificités du public adolescent, cheminement vers l'autonomie et soutien à la parentalité.

En 2020, grâce au soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et au soutien des Conseils Départementaux sur les territoires, France Parrainages s'agrandit et crée 4 nouvelles antennes : **Seine-Saint-Denis, Pas-de-Calais, Ardennes et Moselle**.

En 2022, France Parrainages a poursuivi son développement territorial et ouvert 2 nouvelles antennes : En **Meuse** et en **Gironde** suite à la fusion de l'Association Parrainage 33 avec France Parrainages.

En 2023, France Parrainages a élargi son action aux territoires de Seine-et-Marne et au Puy-de-Dôme

2. L'antenne France Parrainages Pas de Calais

Créée en 2019 grâce au soutien du conseil départemental et de l'ANCT, l'antenne France Parrainages Pas-de-Calais met en œuvre le parrainage de proximité à destination des enfants en situation de vulnérabilité sur l'ensemble du département depuis près de 5 ans. L'antenne Pas-de-Calais, agit aussi bien dans le champ de la prévention qu'en protection de l'enfance, auprès d'enfants de 18 mois à 21 ans, confiés

à l'Aide sociale à l'enfance ou vivant au sein de leur famille, avec ou sans mesure d'accompagnement social.

France Parrainages Pas-de-Calais met en œuvre le parrainage de proximité à travers trois programmes :

- **COMPLICE** : Partage de temps régulier et dans la durée entre un parrain et un enfant le temps d'un week-end, d'un après-midi, de vacances... Un lien privilégié et durable se crée, aidant ainsi l'enfant à grandir grâce à un soutien affectif et éducatif fort.
- **TANDEM** : Partage de temps régulier et durable entre un parrain et un adolescent. Il s'agit de tisser des liens privilégiés, d'aider l'adolescent à aborder l'avenir plus sereinement et favoriser son ouverture sur le monde, en l'épaulant avec bienveillance.
- **STARTER** : Partage de temps avec un jeune mineur non accompagné. Soutien affectif et aide dans sa scolarité, sa recherche d'emploi et sa maîtrise de la langue afin de favoriser son insertion dans la société française.

Enfin, l'antenne Pas-de-Calais continue en 2023 à proposer un riche programme de rencontres collectives qui participent à l'ouverture sociale, culturelle et au bien vivre-ensemble des enfants, jeunes, des familles et des parrains qui y participent. Ce programme vise à lutter contre l'isolement et le repli sur soi qui est source d'inégalités et de fragilités sociales. Aussi, les échanges et le partage entre pairs permettent d'apprendre de sa propre expérience et d'ajuster sa posture pour prendre soin de soi et des relations tissées dans le parrainage et dans l'association.

3. L'équipe

Locale :

- Gaëlle Havet, Assistante de service social et coordinatrice de l'antenne (1 ETP en CDI),
- Aurore Wullems, Éducatrice spécialisée et référente parrainages (1 ETP en CDI)
- Yolaine De Gelas, Psychologue prestataire de l'antenne
- Alexis Lanselle, Volontaire en service civique du 02 novembre 2022 au 30 juin 2023
- Delphine Bodic, Responsable de secteur Hauts de France/Grand Est

L'équipe bénéficie d'un groupe d'analyse de la pratique à raison d'une fois par mois, animé par Andreina Pignoni, psychologue, visant à superviser les pratiques professionnelles et mettre au travail les situations de parrainage.

Les fonctions-support :

La Direction de France Parrainages ainsi que les services transverses sont basés au siège en région parisienne. Le développement et la gestion des actions de parrainage sont soutenus par 3 pôles de fonctions support :

- **Le pôle Actions France** : 3 salariés pour assurer le pilotage des antennes, le management des équipes, le développement territorial, le plaidoyer, l'évaluation de l'action, les relations institutionnelles ainsi que l'animation du réseau France Parrainages.

- **Le pôle Communication, Collecte et Partenariats** : 7 salariés (dont deux alternants en contrat d'apprentissage) assurent le développement des ressources et de la notoriété de l'association ainsi que le recrutement des parrains, marraines et donateurs.
- **Le pôle Administratif, Financier et Ressources Humaines** : Une équipe de 8 personnes (dont trois mécènes de compétence et un alternant en contrat d'apprentissage) est en charge des aspects financiers, comptables, administratifs, services généraux, informatiques et ressources humaines.

4. Les partenaires financiers

Partenaires publics

- Le Conseil départemental



Le conseil départemental du Pas-de-Calais accompagne France Parrainages depuis la création de l'antenne en 2019. Depuis 5 ans, un solide travail de partenariat est mené avec l'ensemble des services de protection de l'enfance et de prévention du territoire.

La confiance que le conseil départemental accorde à France Parrainages permet de pérenniser et poursuivre le développement du parrainage ainsi que la mise en œuvre de son action sur le département dans le cadre d'une convention biennale, dont les termes sont discutés lors de temps de comité de pilotage, à raison d'une à deux fois par an.

Le partenariat est renforcé par la participation de France Parrainages aux groupes de réflexion des différentes instances départementales ou encore aux journées thématiques organisées par les partenaires.

- Partenaires nationaux

Les antennes de France Parrainages sont également soutenues et cofinancées par le Gouvernement dans le cadre du projet national 1 jeune 1 solution, porté par la DJEPVA (Direction de la jeunesse et éducation populaire et de la vie association), la DGCS via son programme « petite enfance, protection de l'enfance et soutien à la parentalité » et la CNAF dans le cadre des actions de tête de réseau.



Partenaires privés

Le pôle partenariats de France Parrainages a pour mission de lever des fonds auprès des entreprises privées et des fondations afin d'assurer le cofinancement des actions de parrainage de proximité, en

complément des subventions publiques. Ces soutiens privés complémentaires sont indispensables afin de pérenniser nos actions, notamment en prenant en charge des dépenses transverses pour les actions de parrainage de proximité qui ne sont pas assumées en local.

Certains de nos mécènes, pour la plupart d'envergure nationale (voire internationale), ont à cœur de soutenir l'ensemble de notre dispositif de parrainage de proximité et de nos d'antennes.

On compte parmi eux :

LA FONDATION D'ENTREPRISE FDJ a officialisé en 2023 un partenariat triannuel avec France Parrainages afin d'accompagner son développement. Cet important don permet un soutien significatif notamment dans le déploiement du dispositif sur de nouveaux territoires.



LA FONDATION J.M BRUNEAU mécène historique et stratégique des actions de parrainage de proximité de France Parrainages avec plus de 25 ans de fidélité, qui cette année encore a soutenu le développement du parrainage de proximité dans sa globalité.



GOÛTERS MAGIQUES, représenté par sa marque **WHAOUI!**, a contribué au parrainage de proximité au niveau national pour la troisième année consécutive. En plus d'un don financier, Goûters Magiques & Whaou! souhaitent impliquer leurs communautés de collaborateurs dans notre partenariat, notamment lors de temps collectifs avec les enfants et jeunes parrainés. Goûters Magiques et Whaou! ont également été tout au long de l'année les contributeurs officiels en dotation de goûters lors de nos temps festifs avec nos parties prenantes. Enfin, France Parrainages a été mis à l'honneur pendant tout le mois de décembre sur les packaging des produits Whaou! Un QR-code permettait de scanner une cagnotte solidaire et renvoyait vers une page présentant l'association. Pour chaque scan, Goûters Magiques abondait la cagnotte d'un euro et la totalité du montant ainsi collecté a été reversée à France Parrainages. Au-delà du soutien financier, l'opération a permis de rendre visible nos actions auprès du grand public : 40 000 scans ont ainsi été réalisés sur la période !



CLAIREFONTAINE représenté par sa marque **AVENUE MANDARINE** soutient le parrainage de proximité au national pour la deuxième année consécutive. En plus d'un don financier, Avenue Mandarin appuie la notoriété de l'association en apposant le logo de France Parrainages sur l'ensemble de ses boîtes de jeux afin de sensibiliser ses clients au parrainage et à la protection de l'enfance.



TEMPORIS soutient par un don financier depuis 2022 le développement du parrainage de proximité au niveau national.



La **GRANDE LOGE NATIONALE FRANCAISE** est également mécène de France Parrainages depuis plusieurs années en soutien à notre action de parrainage de proximité.



MEANINGS CAPITAL PARTNERS est convaincu par les actions de parrainage de proximité de France Parrainages et a renouvelé son engagement pour l'année 2023. Le Fonds d'investissement finance directement le parrainage de proximité d'enfants tandis qu'il mobilise également ses collaborateurs sur des temps collectifs avec les enfants et jeunes parrainés.



SALOLA ENVIRONNEMENT a souhaité cette année apporter sa contribution à nos actions de parrainage de proximité par un don financier.



Pour sa deuxième participation à notre activité de parrainage de proximité, **LA FONDATION PARIS-SAINT-GERMAIN** a offert des moments magiques à notre communauté d'enfants et jeunes parrainés en leur donnant accès à des places de match gratuites.



DISNEYLAND PARIS a soutenu pour la deuxième année l'activité de parrainage de proximité par un important don en nature de déguisements qui ont été distribués à l'occasion des différentes fêtes du parrainage de l'association.



LA FONDATION DE FRANCE s'est engagée sur un financement pluriannuel afin de permettre à davantage d'adolescent en Picardie et dans le Pas-de-Calais d'accéder au parrainage de proximité.



Rétrospective 2023

1. Données statistiques 2023

Notre système d'information

Pour la gestion de son activité et le suivi des parrainages, France Parrainages a fait le choix d'un système entièrement dématérialisé permettant de garantir la fiabilité des données et la sécurité dans l'accès aux informations sensibles. Notre système d'information « Géopardi » adossé sur le logiciel Salesforce, permet de consigner les éléments concernant chaque parrain, filleul et parrainage et de permettre ainsi un accès en temps réel à l'ensemble des éléments des dossiers par les professionnels en interne qui en ont besoin tout en garantissant la confidentialité des informations échangées. Chacun des accès des utilisateurs est strictement règlementé, limité aux seules données de la/des antennes qu'il a en gestion et avec des garanties renforcées sur la procédure d'accès (authentification multifactorielle, changement régulier des mots de passe...). Selon notre [politique de confidentialité des données](#) et en accord avec l'application du

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données des parrains, filleuls, parents et bénévoles sont détruites lorsqu'elles ne sont plus strictement nécessaires pour le traitement du dossier (pas ou plus d'activité en lien avec l'association).

Géopardi permet gain de temps, efficacité et fiabilité sur les informations. L'outil est mis à jour en temps réel par nos travailleurs sociaux formés sur ses fonctionnalités spécifiques. Il permet notamment de faciliter l'appariement entre les candidats et les filleuls et de produire du reporting pour un pilotage optimisé de l'activité. La gestion des réunions d'informations et des événements se fait également à partir de Géopardi de même que la collecte de dons pour l'activité.

L'ensemble des données statistiques présentées ci-après sont extraites de notre système d'information.

Chiffres clés du département

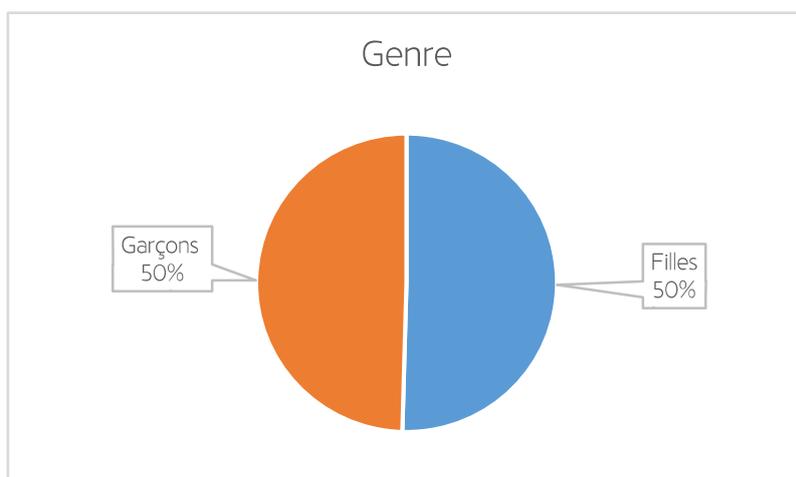
- Parrainages accompagnés : 109
- Parrainages actifs au 31 décembre 2023 : 97
- Parrainages arrêtés dans l'année : 12
- Nouveaux parrainages : 31
- Nombre de réunions d'information : 11 (44 participants)
- Nombre de temps collectifs : 2 temps festifs et/ou pédagogiques et 4 soirées parrains
- Nombre de parrains en attente au 31 décembre 2023 : 15
- Nombre d'enfants en attente au 31 décembre 2022 : 15

Parrainages accompagnés en 2023

- **Genre**

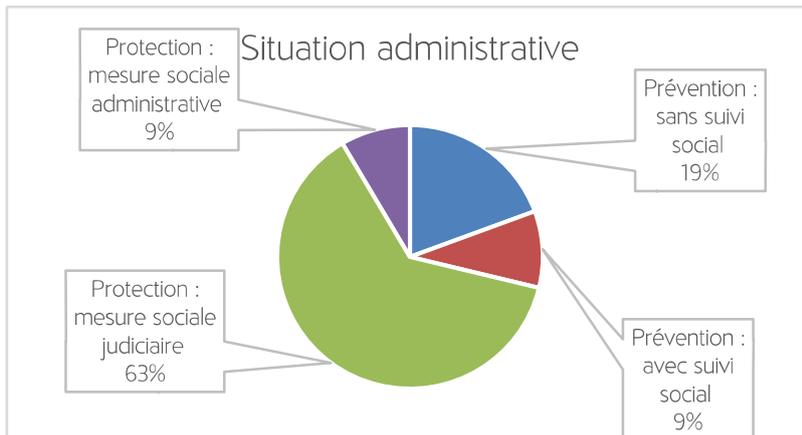
Filles : 55

Garçons : 54



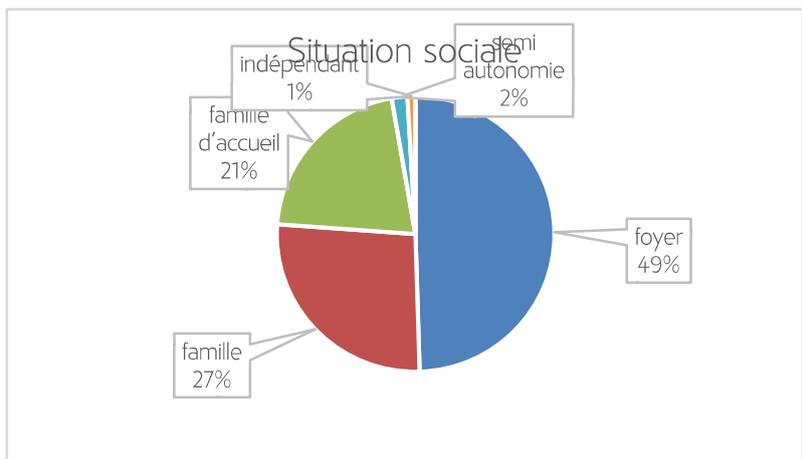
- **Situation administrative :**

Prévention : sans suivi social : 7
 Prévention : avec suivi social : 9
 Protection : mesure sociale judiciaire : 86
 Protection : mesure sociale administrative : 7



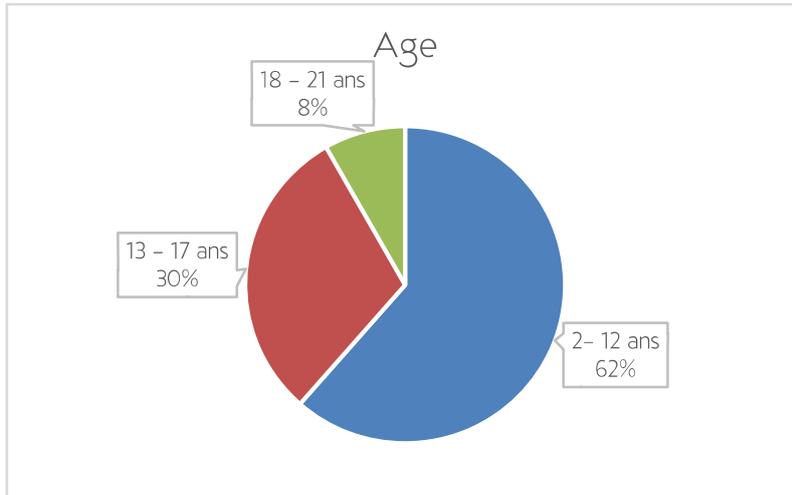
- **Situation sociale**

En foyer : 54
 En famille d'accueil : 23
 Dans sa famille : 29
 Indépendant : 1
 Semi-autonome : 2



- **Age**

2- 12 ans : 67
 13 - 17 ans : 33
 18 - 21 ans : 9



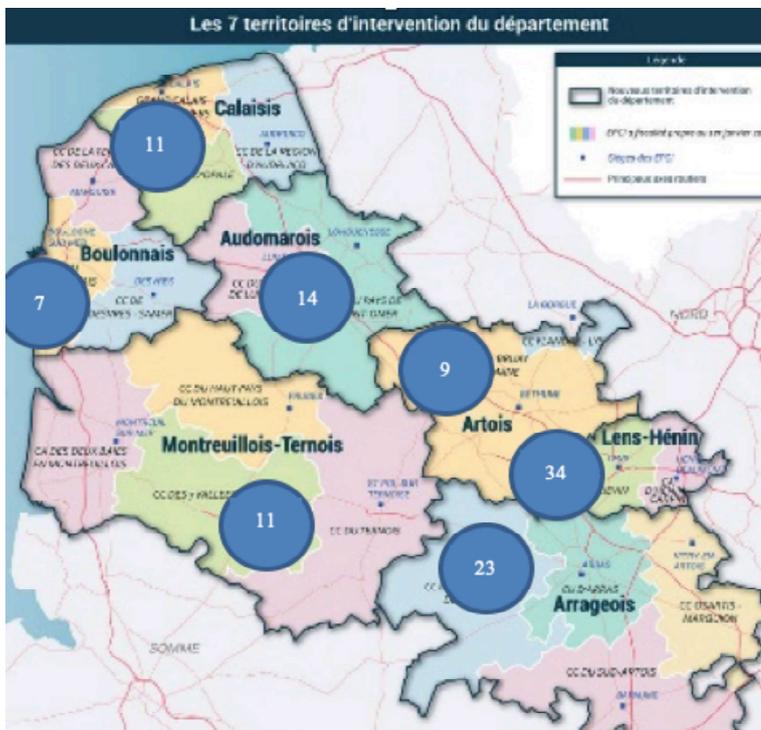
- Profils des parrains / Marraines

Seul(e) ou en couple avec enfant(s) : 37

En couple : 30

Seul(e) : 42

- Cartographie des enfants parrainés



Parrainages arrêtés en 2023 et raisons des arrêts de parrainage

- Comportement du filleul trop difficile pour les parrains : 2
- Conflit de loyauté pour le filleul : 4
- Impossibilité de joindre la famille et/ou les parrains : 1
- Problèmes relationnels parrains/parents : 1
- Évolution de la situation familiale (filleul/parrain) : 1
- Posture inadaptée des parrains : 2
- Décès de l'enfant : 1

Réussites et difficultés rencontrées

Une année marquée par un fort développement

L'année 2023 a été marquée par un développement conséquent de l'activité (+30 parrainages accompagnés par rapport à 2022), avec une progression constante des mises en place de nouveaux parrainages. Ainsi, 109 parrainages ont été accompagnés en 2023 approchant progressivement la charge pleine de l'antenne. En effet l'antenne a pu s'appuyer sur un flux continu de candidats parrains et marraines grâce à une campagne de communication au long court qui a permis de proposer rapidement des projets de parrainage pour les enfants et jeunes orientés.

Collaboration avec les partenaires locaux

Fort de sa présence sur le territoire depuis 4 années, France Parrainages peut aujourd'hui s'appuyer sur des partenariats solides. En effet, l'expérience des premiers parrainages a convaincu et le parrainage a trouvé sa place parmi les outils déployés par les professionnels et la direction Enfance Famille, en faveur des enfants et de leurs familles. Dans une logique de sensibilisation de tous les services du département, au parrainage de proximité, France Parrainages a poursuivi le développement des rencontres avec de nouveaux partenaires et a renforcé des liens déjà établis.

- ADAE Saint-Omer
- ADAE Henin Beaumont / AEMO Renforcée
- EPDEF Arras / AEMO Simple
- MECS BLERIOT-PLAGE
- MDS Arras Sud - séance plénière
- MDS de Lillers
- ADAE de Calais

L'accueil du dispositif par les partenaires est toujours positif et les orientations d'enfants vers le parrainage de plus de plus nombreuses et régulières.

Néanmoins, l'articulation du projet de parrainage à la réflexion globale autour du projet de l'enfant et son inscription dans le PPE, rendue obligatoire par l'article 9 de la loi du 7 février 2022, semble encore complexe pour les partenaires locaux, ce qui peut amener à des difficultés de collaboration dans le cadre de l'accompagnement de certaines situations de parrainages. En effet, de nombreux enfants ont fait l'objet en

2023 de changements de lieu d'accueil sans prise en compte du projet de parrainage, ce qui a pu fragiliser certaines relations du fait de l'éloignement géographique ou encore d'un manque de coordination avec l'équipe de France Parrainages en charge de transmettre les nouvelles informations relatives à la situation de l'enfant aux parrains et marraines.

Enfin, l'équipe a également fait face à des situations de crises et d'urgences dans lesquelles le parrainage a été « utilisé » comme une solution d'accueil pour l'enfant, lorsque l'Aide Sociale à l'Enfance était dépourvue de solutions. Ainsi de nombreux référents ASE ont sollicité France Parrainages pour des prolongations de séjours au sein des familles de parrainage faute de solutions pour le dimanche soir.

2. Accompagnement des parrainages et des publics bénéficiaires

L'accompagnement individualisé

L'équipe en lien avec la psychologue de l'antenne évalue les demandes de parrainages des enfants et les candidatures des futurs parrains/marraines.

Les parrainages sont mis en place et accompagnés par un référent parrainage de l'antenne, qui est en lien avec les parrains, l'enfant, sa famille, les travailleurs sociaux, le lieu d'accueil et veille au bon déroulement du parrainage dans le respect de la convention de parrainage.

Le référent parrainage veille aux changements dans la vie de l'enfant, notamment dans le cadre d'un changement de lieu de vie de l'enfant qui entraînerait un éloignement géographique de ses parrains, changement qui peut générer des incidences sur la vie du parrainage (son rythme, voir son maintien).

Il convient alors d'être le plus réactif possible auprès des nouvelles personnes accompagnant les mesures afin de se mettre en lien rapidement et assurer le maintien des rencontres entre le filleul et ses parrains.

Pour cela, des points individuels réguliers (points téléphoniques, rendez-vous individuel, échanges mails...) sont réalisés avec chacune des parties, à leur demande ou à l'initiative de France Parrainages.

L'équipe de France Parrainages coordonne et transmet les calendriers d'accueils proposés par les parrains à l'ensemble des parties après validation de chacun.

Des bilans de parrainage avec l'ensemble des parties sont proposés de manière régulière et l'équipe veille au respect de la place de chacun. Ces temps d'échanges communs permettent de faire le point sur le bon déroulement du parrainage, le rythme des rencontres, chacun peut s'exprimer sur les points positifs, ses attentes, besoins, évoquer les difficultés afin de réajuster les calendriers d'accueils si besoin (rythme et modalités de rencontres).

Les temps d'accompagnement collectifs

En complément de l'accompagnement individualisé, l'association accorde de l'importance aux temps d'accompagnements collectifs et échanges entre pairs. Chaque trimestre, Philippe Bouchez, psychologue, propose donc aux parrains/marraines actifs et en attente un espace d'écoute, de dialogue et de partages. Quatre temps ont été proposés en 2023 :

- 07 février : ARRAS (6 familles présentes)
- 04 avril : BOULOGNE/MER (4 familles présentes)
- 12 septembre: ARRAS (10 familles présentes)
- 14 novembre : BOULOGNE/MER (5 familles présentes)

Les temps collectifs de la vie associative

Les temps collectifs ont rencontré un grand succès en 2023. Les parrains, tout comme les parents et les enfants parrainés ont montré une volonté de faire vivre la dynamique associative locale en se mobilisant nombreux lors des événements proposés.

Cette mobilisation réaffirme que le parrainage doit être considéré, non seulement comme un accompagnement individuel pour l'enfant et sa famille mais aussi comme un vecteur de lien social.

Atelier parents-enfants : découverte du marais de Saint-Omer

Les ateliers parents enfants sont développés par l'équipe afin de permettre aux parents et aux enfants de partager un moment convivial en dehors de leur environnement habituel. Ces temps privilégiés et hors du temps, mettent en lumière les bénéfices du plaisir d'être ensemble, d'apaiser les tensions et de se construire des souvenirs communs qui contribuent à solidifier la relation parent-enfant. Grâce à la mobilisation d'un parrain bénévole propriétaire d'un bateau, 4 familles ont pu découvrir le marais de Saint-Omer dans le cadre d'une visite sur-mesure accompagnée par un guide.



La fête du parrainage

Cette année, la fête du parrainage a été organisée au printemps avec la promesse d'une journée pleine de surprise et de découvertes ! Près de 70 personnes se sont mobilisées pour participer à cette journée qui a réuni les parrains bénévoles, les enfants et certains parents.

C'est sous un soleil de plomb et une ambiance chaleureuse que nous avons partagé ce temps fort de l'Association. Après un temps d'échanges, et un déjeuner partagé, nous avons profité d'une visite guidée de la ferme. Les enfants et les adultes ont pu s'approcher des animaux, les nourrir et même les caresser pour certains. Nous avons partagé l'émerveillement des petits et des grands ! Les enfants étaient intéressés, ils se sont montrés curieux en posant de nombreuses questions. La visite s'est poursuivie pendant 1h30 avant de nous retrouver pour le goûter. Nous avons profité de ce rassemblement pour présenter notre partenaire Disney Land, qui nous a fait l'honneur de contribuer à la fête par un don de costumes. Chaque enfant a pu bénéficier d'une tenue, qu'ils ont revêtu aussitôt. Cette journée a été extraordinaire, joyeuse et festive. Le sourire des enfants est le témoin d'une journée réussie.

3. Communication et collecte



Communication Grand public

Le recrutement de parrains est l'une des étapes clef du dispositif avec comme enjeu principal d'informer le grand public de l'existence du parrainage de proximité dans leur département et de la possibilité pour chaque citoyen qui le souhaite de devenir parrain ou marraine de cœur.

L'association s'appuie sur son service de communication qui mène, tout au long de l'année, des actions visant à informer et à cibler des parrains potentiels. Pour ce faire, le service communication s'appuie sur les différents canaux de diffusion de l'information : présence sur les réseaux sociaux, travail éditorial visant à améliorer le référencement naturel, communication auprès de la presse (radio, presse écrite, TV, web), et via des campagnes d'acquisition de prospects (Facebook Ads et Google Adwords), ainsi que des campagnes de notoriété (affichage, insertion presse, spot radio, spot TV) et des campagnes d'influence. Les personnes ayant demandé à recevoir une brochure sont systématiquement rappelées par téléphone et invitées à s'inscrire à une réunion d'information via le site internet de France Parrainages.

Sur le département du Pas-de-Calais, les indicateurs du recrutement de parrains et marraines sont globalement bons. On peut ainsi noter pour toute l'année pas moins de 54 personnes intéressées par le parrainage ayant participé à des réunions d'information organisées par l'antenne.

Certains territoires du département sont identifiés comme étant moins dynamiques en termes de recrutement de parrains tels que la côte et le sud du département. Le travail va être poursuivi en 2024 avec le service communication pour pallier cette problématique.

Les outils de communication

La brochure « France Parrainages Pas-de-Calais » destinée aux personnes intéressées pour parrainer un enfant

REJOIGNEZ-NOUS

Bulletin à compléter et à renvoyer à :
France Parrainages Pas-de-Calais • 5, rue Louis Pergaud • 62000 Arras

OUI, JE SUIS INTÉRESSÉ(E) PAR LE PARRAINAGE D'UN ENFANT OU D'UN JEUNE PRÈS DE CHEZ MOI, DANS LE PAS-DE-CALAIS

L'équipe France Parrainages Pas-de-Calais vous recontactera dès réception de ce bulletin pour convenir d'une rencontre. Vous pouvez également la contacter directement par mail ou téléphone : pasdecals@france-parrainages.org • Tél. 03 59 61 42 94

MES COORDONNÉES :
 Civilité : M. Mme
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Email : _____
 Téléphone : _____

Les informations recueillies sur cette brochure sont enregistrées dans le fichier informatique de France Parrainages. Elles sont destinées à nos antennes locales France Parrainages ou aux membres du réseau France Parrainages, à l'effet de communiquer et au tiers mandaté par France Parrainages, pour répondre à votre demande, gérer votre parrainage ou vos dons, vous envoyer des informations sur nos actions et faire appel à votre générosité. Conformément au Règlement Européen n°2016/679 et à la loi n°78-17 du janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données ou d'une limitation à leur usage et notamment, les données sont conservées de manière sécurisée et leur accès est strictement limité au personnel autorisé de France Parrainages ou des membres du réseau France Parrainages, ces données sont conservées pendant une durée strictement limitée à la réalisation des finalités précitées et dans un délai maximum de 5 ans et vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Pour cela, vous pouvez contacter France Parrainages, 23 place Victor Hugo, 94202, Le Kremlin-Bicêtre - 01 43 90 63 00.

FRANCE PARRAINAGES PAS-DE-CALAIS : UNE ANTENNE ENGAGÉE !



Ouverte en janvier 2020, l'antenne de France Parrainages dans le Pas-de-Calais a pour ambition d'accompagner les enfants, jeunes et familles du département. Installée à Arras, l'antenne intervient grâce au parrainage de proximité sur l'ensemble du département. De nombreux enfants et jeunes attendent encore un parrain ou une marraine.

REJOIGNEZ-NOUS !

- Parrainez un enfant ou un jeune près de chez vous.**
Vous adhérez aux valeurs du parrainage et vous avez du temps à partager? Venez participer à nos réunions d'information. Contactez-nous!
- Participez à la vie associative :** rejoignez notre équipe de bénévoles afin de nous aider à développer le parrainage de proximité dans le Pas-de-Calais.
- Faites un don :** avec 30 € (soit 10,20 € après déduction fiscale), vous permettez à un enfant qui ne part pas en vacances de profiter d'une sortie culturelle et ludique (règlement par chèque, à l'ordre de France Parrainages, adresse indiquée ci-après).
- France Parrainages Pas-de-Calais**
pasdecals@france-parrainages.org • Tél. 03 59 61 42 94
5, rue Louis Pergaud - 62000 Arras

Ils nous soutiennent :



Suivez notre actualité sur : [@franceparrainagespc](https://www.facebook.com/franceparrainagespc)
[@FParrainages](https://www.instagram.com/FParrainages) et [@franceparrainages](https://www.linkedin.com/company/france-parrainages)

PARRAINEZ UN ENFANT

PARTAGEZ DU TEMPS AVEC UN ENFANT OU UN JEUNE
DANS LE PAS-DE-CALAIS !

Léa et sa marraine Angélique

FRANCE parrainages
france-parrainages.org • "Un lien qui transforme la vie"

La brochure « France Parrainages Pas-de-Calais » à destination des parents souhaitant faire parrainer leur enfant

FRANCE PARRAINAGES DANS LE PAS-DE-CALAIS

Ouverte en janvier 2020, l'antenne du Pas-de-Calais, installée à Arras, a pour ambition d'accompagner les enfants, jeunes et familles du département grâce au parrainage de proximité. La vie associative constitue également une véritable richesse de l'antenne ; enfants, parents et parrains/marraines apprécient de se retrouver lors de la traditionnelle fête du parrainage ou d'autres temps festifs.

ENVIE DE CONVIVIALITÉ, DE PARTAGE, D'OFFRIRE UNE CHANCE DE PLUS À VOTRE ENFANT ? REJOIGNEZ-NOUS !

- Faites parrainer votre enfant ou votre adolescent**
- Participez à la vie associative :** rejoignez notre équipe de bénévoles afin de nous aider dans l'organisation des temps festifs ou nous aider à faire connaître notre association
- Soutenez notre action au profit des enfants en adhérant à France Parrainages**
- France Parrainages Pas-de-Calais**
5, rue Louis Pergaud - 62000 Arras
pasdecals@france-parrainages.org • Tél. 03 59 61 42 94

Ils nous soutiennent :

Suivez notre actualité sur : [@franceparrainagespc](https://www.facebook.com/franceparrainagespc)
[@FParrainages](https://www.instagram.com/FParrainages) et [@franceparrainages](https://www.linkedin.com/company/france-parrainages)

UN PARRAIN DE CŒUR

- POUR MON ENFANT -

Léa et sa marraine Angélique

FRANCE parrainages
france-parrainages.org • "Un lien qui transforme la vie"

Présentation de l'antenne du Pas-de-Calais sur le site internet de l'association

Le département du Pas-de-Calais est répertorié comme département couvert par France Parrainages sur l'ensemble du site internet. France Parrainages Pas-de-Calais a également une page dédiée afin de présenter l'activité dans le département : [HTTPS://WWW.FRANCE-PARRAINAGES.ORG/FRANCE/ANTENNES/FRANCE-PARRAINAGES-PAS-DE-CALAIS/FRANCE-PARRAINAGES-PAS-DE-CALAIS](https://www.france-parrainages.org/france/antennes/france-parrainages-pas-de-calais/france-parrainages-pas-de-calais)

La page Facebook « France Parrainages Pas-de-Calais »

France Parrainages a également créé **UNE PAGE FACEBOOK DEDIEE A L'ANTENNE DANS LE DEPARTEMENT**. Cette page a pour objectif d'informer les personnes intéressées par le parrainage des caractéristiques de cet engagement bénévole, par le biais de témoignages, de belles histoires, de contenus explicatifs, et de les informer des activités de l'antenne (réunions d'information, temps collectifs, partenariats, besoins de l'antenne...). Cette page permet également de fidéliser les parrains et marraines déjà engagés au sein de l'antenne, principalement par le biais de belles histoires, particulièrement appréciées des abonnés de la page Facebook.

La page Facebook « France Parrainages Pas-de-Calais » est suivie à date par 810 followers.

Exemples de publications sur la page Facebook « France Parrainages Pas-de-Calais »

"Le parrainage de proximité a eu beaucoup d'impact sur ma scolarité, ma marraine institutrice m'a beaucoup apporté" 🥰

La #rentréescolaire arrive à grands pas ! Saviez-vous que grâce au parrainage de proximité, nos parrains et marraines apportent un soutien essentiel dans la scolarité des enfants et jeunes qu'ils accompagnent ? 🙌

Grâce au parrainage, 60% des enfants et jeunes parrainés ont de meilleurs résultats scolaires 📖
Envie d'en savoir plus sur le sujet ? Découvrez notre article dédié 📄 <https://bit.ly/488q0ka>

#unlienquitransformelavie



? Qui sont les enfants parrainés ? 🤔

Chaque #enfant ou jeune parrainé à une histoire unique ❤️

En 2022, 71% d'entre eux étaient des enfants suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance, vivant le plus souvent en foyer ou en famille d'accueil. Des enfants et des jeunes pour qui le parrainage permet de sortir de la collectivité, de découvrir de nouveaux horizons tout simplement 🌈

D'autres enfants sont issus de familles monoparentales ou sont des mineurs étrangers isolés, vivant loin de leurs repères et de leur famille 🏠

Découvrez nos différents programmes de parrainages, adaptés aux âges et besoins des enfants et jeunes soutenus 📄 <https://bit.ly/42pHJKc>

#unlienquitransformelavie



Les campagnes de communication

Plusieurs campagnes de communication ont été menées tout au long de l'année afin de faire connaître du grand public le dispositif de parrainage de proximité au national et sur le territoire.

Campagne de notoriété 2023

Du 19 janvier au 6 mars 2023, France Parrainages lançait sa première campagne institutionnelle pour sensibiliser à ses actions auprès des enfants vulnérables et pour appeler au parrainage en France et dans le monde !

À travers deux nouveaux spots TV et des prints, notre campagne raconte les bénéfices du parrainage de proximité et du parrainage international auprès d'enfants qui découvrent pour la première fois des choses simples du quotidien, qu'il'elles n'avaient pas la chance d'avoir vécu avant : aller à la mer pour la première fois, aller à l'école pour la première fois, se rendre au musée, recevoir un cadeau...

Le message chapeau de notre campagne est : **« Parrainer un enfant, ça change sa vie et la vôtre ! »**
Différents leviers ont été activés :

- TV : 2837 diffusions sur 14 chaînes des groupes TF1, France TV et Canal +
- Affichage statique et animé (DOOH): mobilier urbain, transports en commun, centres commerciaux et taxis
- Insertions presse (Le Parisien et Téléstar)
- Relations presse (25 retombées nationales et locales)

Le spot TV et l'affiche de la campagne



Principaux résultats de la campagne

**UNE NOTORIÉTÉ EN HAUSSE
(SIGNIFICATIVE OU EN TENDANCE)**

<p>LA NOTORIÉTÉ TOP OF MIND</p> <p>2% des Français cite spontanément France Parrainages (vs 1% après 1 semaine de campagne), qui se place en second rang après l'UNICEF.</p>	<p>LA NOTORIÉTÉ SPONTANÉE</p> <p>3% (hausse en tendance VS 1ère vague d'étude). Le gain de notoriété spontanée sur les Français ayant reconnu la campagne est de 4 pts.</p>
<p>LA NOTORIÉTÉ ASSISTÉE</p> <p>16% des Français (hausse en tendance, vs les précédentes études tandis que la plupart des associations ont tendance à baisser.) La notoriété assistée gagne 23 pts sur ceux ayant reconnu la campagne.</p>	<p>RECONNAISSANCE DE LA CAMPAGNE</p> <p>10% des Français ont vu la campagne, soit environ 5 millions de Français. Ces chiffres sont stables VS les résultats après 1 semaine de campagne.</p>

Nationale : 9 RETOMBÉES PRESSE NATIONALES EN 2023

- France 3 / L'avant JT (12-13 / 19-20)
- lemediasocial.fr
- Le monde / Lemonde.fr
- Humanite.fr / L'Humanité Magazine

Campagnes digitales locales

Campagne Adwords

- Ciblage par site : affichage de bannières web sur des sites spécifiques et locaux ;
- Ciblage par mots-clés : Les publicités via Google Adwords sont des liens sponsorisés apparaissant sur le moteur de recherche Google en fonction des mots-clés indiqués par les internautes. Cet outil permet d'acquérir des prospects très qualifiés car ils sont eux-mêmes à l'origine de la recherche ;
- Ciblage remarketing : affichage de bannières web les sites partenaires de Google auprès des internautes ayant déjà visité le site de France Parrainages ;
- Ciblage Youtube : diffusion du spot TV auprès des internautes se trouvant dans la zone géographique ciblée et auprès des internautes ayant déjà visité le site de France Parrainages.

Campagnes Facebook

Les Facebook Forms sont des publicités avec formulaires, que les internautes doivent remplir directement sur Facebook. Les visuels mettent en avant le parrainage d'enfants ou le parrainage d'adolescents en fonction des objectifs de recrutement de parrains et marraines.

Les visuels des campagnes Facebook :



En 2023, les campagnes Facebook réalisées sur le département du Pas-de-Calais ont eu lieu de Mars à Juillet 2023.

Ces campagnes ont permis de recruter 242 prospects qui ont rempli le Facebook Form de demande de renseignements sur le parrainage de proximité et ont reçu une brochure dans la foulée.

Campagnes de phoning

Les campagnes de phoning ont pour objectif de rappeler l'ensemble des prospects afin de les inscrire à une réunion d'information de l'antenne. Une autre campagne de phoning est également mise en place pour rappeler les prospects déjà inscrits à une réunion d'information (48h avant la réunion d'information).

Les opérations de collectes

Les dons des particuliers

Bien que le modèle économique du parrainage de proximité repose principalement sur des subventions publiques et du mécénat privé, l'équipe collecte de France Parrainages apporte sa pierre à l'édifice en menant chaque année des actions de levée de fonds qui visent à soutenir les activités de l'association dans son ensemble et quelques fois aussi par des actions spécialement dédiées au parrainage de proximité.

Cette année encore, l'association a ainsi pu compter sur le précieux soutien de ses donateurs ponctuels et réguliers qui n'a pas failli de l'année, malgré un contexte inflationniste complexe. En effet, si le taux d'inflation eût en effet régulièrement diminué au cours des derniers mois, il est reparti à la hausse en milieu et fin d'année (avec pour principal responsable de ce rebond : les prix de l'énergie qui repartent à la hausse) ce qui laissait présager le pire pour les structures à but non lucratif. Pour autant, c'est plus de 200 000€ qui ont été collectés lors des divers appels à dons qui ont jalonné l'année (reçus fiscaux, upgrade par téléphone, appel à dons de fin d'année), soit une hausse de la collecte de 8% par rapport à 2022.

Les donateurs réguliers qui soutiennent particulièrement les actions de parrainage de proximité ont également été au rendez-vous puisque cette année encore, nous avons collecté près de 30 000€ pour soutenir le développement et les frais de fonctionnement de nos antennes en région. Ces montants permettent également d'organiser des temps collectifs qui sont toujours fructueux pour les bénéficiaires : sorties culturelles, ateliers avec des psychologues pour décrypter certaines situations vécues par les enfants et les jeunes, répondre aux questions des adultes sur les comportements à adopter pour réagir au mieux dans chaque cas tout en restant un pilier de leur sécurité affective...

En parallèle, France Parrainages a également mis l'accent sur le parrainage de proximité et son développement territorial en mettant en lumière ces sujets dans sa première campagne IFI via la Fondation France Parrainages abritée par la Fondation pour l'Enfance. Cette campagne test, innovante et prometteuse nous pousse à la reconduire sur 2024.

L'adhésion à l'association

L'adhésion concerne tous les publics de France Parrainages : parrains et marraines (de proximité ou à l'international) et parents des enfants bénéficiaires du parrainage de proximité.

Au-delà de la relation de parrainage avec un enfant en particulier qui change sa vie et celle du parrain, adhérer c'est aider concrètement l'association à soutenir le développement de ses actions en France et dans le monde. Cela offre également la possibilité de tisser des liens privilégiés avec la gouvernance associative.

Devenir membre, c'est aussi et surtout avoir un droit de regard particulier. Cela permet d'assister à notre Assemblée Générale en ligne ou en présentiel pour évaluer la bonne conduite de nos activités et voter les grandes orientations de l'association à court et à long terme.

A fin 2023, le nombre d'adhérents de France Parrainages s'élevait à 2 239 adhérents et le montant des adhésions a atteint plus de 80 000 € (soit une hausse de 15% par rapport à 2022).

Communication institutionnelle

Études d'impact

Clôture de l'étude d'impact du projet de développement territorial co-financé dans le cadre de l'APP Tremplin Asso (ANCT)

Parallèlement à la mise en œuvre du plan de développement de France Parrainages soutenu par l'ANCT de 2019 à 2022, une étude d'impact des implantations territoriales a été lancée dès 2020.

Cette étude longitudinale articulée en trois phases avait pour objectifs l'analyse d'impact sur l'écosystème institutionnel et associatif – notamment en ce qui concerne les relations avec les partenaires sur le terrain et la contribution au développement local – ainsi que sur les bénéficiaires : enfants, familles et parrains.

Cette étude visait également à identifier les moyens nécessaires à la pérennisation de l'implantation de France Parrainages sur ces nouveaux territoires, en mettant notamment en exergue les éléments à corriger – communication, relations partenariales, etc. – afin de faciliter la poursuite du projet sur le long-terme.

L'année 2023 a marqué la fin de la 3^{ème} phase, sous la forme de 5 rapports : 4 rapports locaux (Pas-de-Calais, Moselle, Seine-Saint-Denis et Ardennes) et un rapport plus général qui permet de conclure les trois années d'évaluation.

Participation à l'étude quantitative et qualitative sur le déploiement du mentorat et du parrainage en France, menée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

Dans le cadre du plan gouvernemental « un jeune, un mentor » et de la convention pluriannuelle d'objectif signée avec le soutien du gouvernement et de la DJEPVA, France Parrainages a été invitée à participer à une vaste étude qualitative et quantitative sur le déploiement du mentorat et du parrainage en France, menée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Cette enquête vise notamment à décrire la diversité des relations de parrainage, à évaluer les effets du parrainage sur les enfants et les jeunes, ainsi que les apports pour les parrains et marraines. Aussi, 10 000 binômes de parrainage mis en relation entre septembre et décembre 2023, vont être sélectionnés aléatoirement pour répondre à cette enquête dont certains binômes de France Parrainages.

Plaidoyer

Au niveau local

- **Journée porte ouverte du CSAO**

Le 09 septembre France Parrainages a été conviée à la journée porte ouverte organisée par le CSAO dans le cadre du réseau Associatif développé sur le secteur Ouest d'Arras, lieu d'implantation de l'antenne du Pas-de-Calais. L'évènement a rassemblé une vingtaine d'Associations, représentées par des professionnels et des bénévoles. Tout au long de la journée, les visiteurs ont découvert les actions de chacun, de nombreux échanges ont été nourris au travers des témoignages et des missions explicitées

Cette journée a permis de sensibiliser les habitants et nos partenaires locaux au dispositif du parrainage de proximité et de présenter son impact en tant qu'outil d'accompagnement en direction des familles, dans le cadre du soutien à la parentalité.

Au niveau national

Membre actif de 3 collectifs associatifs de plaidoyer pour la défense des droits de l'enfant et de lutte pour l'égalité des chances, France parrainages participe chaque année aux réflexions sur l'amélioration des dispositions relatives à la protection de l'enfance

- **Le collectif Mentorat**

En 2023, notre association a de nouveau été très active dans le cadre de ce collectif. A l'occasion des Assises du Mentorat de janvier 2023, France Parrainages a animé une table-ronde autour du mentorat et du parrainage et du lien avec les familles des enfants accompagnés. L'occasion de mettre en valeur le travail d'accompagnement des familles, en amont et tout au long des projets de parrainage.

Enfin, notre association a participé activement à l'élaboration d'un label de qualité du mentorat, à destination des associations mettant en place des programmes de mentorat et/ou de parrainage. Après une demi-douzaine de groupes de travail dédiés, les associations investies sur ce projet ont finalisé une grille de critères exhaustifs pour toute association souhaitant candidater à l'attribution de ce label. En 2024, France Parrainages continuera à contribuer aux travaux du groupe de travail, visant à finaliser la méthodologie de l'audit qui sera mené auprès des associations faisant la demande du label et la mise en place d'une plateforme sur laquelle les associations pourront répondre à un questionnaire de qualité. L'objectif du Collectif est que les premières associations puissent entamer la démarche de labellisation dès 2024.

Créé en 2019, le collectif mentorat agit pour favoriser l'inscription du mentorat dans les politiques publiques en France afin de lutter pour l'égalité des chances. France Parrainages a rejoint le Collectif en avril 2021.

- **La Dynamique pour les Droits de l'Enfant**

Ancienne appelée la Dynamique « De la Convention aux Actes ! », la Dynamique pour les Droits de l'Enfant est un collectif créé en 2019 à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Il regroupe un ensemble d'organisations non gouvernementales, associations et collectifs, mobilisés pour porter collectivement, en direction des décideurs publics, des messages de plaidoyer pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant en France et à l'international.

En 2023, le collectif a changé de nom, afin de recentrer son identité autour de la poursuite commune d'un plaidoyer auprès des pouvoirs publics autour des droits de l'enfant, qui ne soit plus uniquement relié à la Convention internationale des droits de l'enfant. France Parrainages a poursuivi son engagement au sein de la cellule de coordination du collectif et a co-piloté le groupe de travail plaidoyer de la Dynamique.

- **Le collectif « Cause Majeur ! »**

En 2023, France Parrainages a de nouveau contribué à la mobilisation du collectif en participant notamment à un petit-déjeuner parlementaire en février 2023, co-marrainé par les députées Michèle Peyron et Isabelle Santiago, en présence de Madame Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'Enfance. A cette occasion, France Parrainages a pu présenter à la Ministre et aux parlementaires présents les

recommandations principales du collectif afin de garantir l'insertion pleine et entière des jeunes sortant de la protection de l'enfance.

France Parrainages a également contribué aux différents travaux et publications du collectif Cause Majeur ! notamment en réaction aux annonces du gouvernement concernant le « pack autonomie jeunes majeurs » annoncé dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants pour la période 2023-2027, ainsi que de la loi immigration, dont certaines dispositions sur le public des mineurs non accompagnés allaient en contradiction avec des recommandations du collectif.

Créé en mars 2019 le collectif Cause Majeur rassemble près de trente associations nationales, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnels) qui ont décidé de s'unir pour remettre les jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance ou ayant été pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse au cœur des politiques publiques.

Les faits marquants au niveau national en 2023

Plus de 1100 enfants ont été accompagnés par le Réseau France Parrainages en 2023 dont 781 par les antennes de France Parrainages

Le réseau France Parrainages poursuit depuis toujours l'ambition forte de permettre chaque année à davantage d'enfants de bénéficier du parrainage de proximité. En 2023, plus de 1100 enfants ont bénéficié de l'accompagnement d'un parrain ou d'une marraine soit plus de 10% de plus qu'en 2022.

Rencontres politiques

Madame Aurore Bergé, Ministre des Solidarités et des Familles



Le 15 novembre 2023, La Directrice des Actions France et le Président de France Parrainages ont été reçus au Ministère des Solidarités et des Familles par Madame Aurore Bergé, alors Ministre des Solidarités et des Familles ainsi que deux conseillers en charge des questions liées à la parentalité. Outre la présentation de France Parrainages et de ses actions auprès des familles fragilisées (monoparentales, en situation de handicap, nombreuses...), il a également été question des résultats des études d'impact du parrainage en direction de ces publics, des perspectives de renforcement des synergies et partenariats avec les CAF pour maintenir voire développer le dispositif dans le champ de prévention. Madame la Ministre a également évoqué un projet ministériel de « tour de France de la parentalité » auquel France Parrainages pourrait être associé sur certains territoires.

Madame Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel (jusqu'au 20/07/2023) puis le cabinet de Prisca Thevenot, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel jusqu'au 12/01/2024)

A l'occasion de la soirée de lancement du mois du Mentorat qui s'est déroulée dans les locaux de Sciences Po à Paris le 8 janvier 2023, Monsieur Francis Canterini, Président de France parrainages a eu l'occasion de rencontrer Madame Sarah El Haïry, alors secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel, afin de signer la convention pluriannuelle d'objectifs liant France Parrainages au ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.



Suite au remaniement ministériel du 20 juillet, France Parrainages a été reçue par Mme Samira Jemai, conseillère spéciale en charge de la vie associative au sein du cabinet de Mme Thevenot, nouvelle secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel pour présenter son action de parrainage à destination des enfants, des jeunes et des familles, plus particulièrement celles issues des quartiers prioritaires.

Refonte des outils d'évaluation des projets de parrainages

Le premier séminaire de l'équipe parrainage de proximité qui s'est déroulé sur deux jours en avril 2023 ainsi que la journée réseau qui a permis de rassembler en novembre l'ensemble des professionnels de l'association et de ses 7 partenaires ont été dédiés aux travaux de refonte des outils d'évaluation des candidatures des parrains et marraines ainsi que de la préparation des enfants et des familles au projet de parrainage. Ces trois journées de réflexions transversales ont permis de mettre à jour les grilles d'évaluation du 1^{er} et du 2nd entretien des parrains/marraines candidats, l'outil de co-construction du projet de parrainage avec l'enfant et sa famille et le cas échéant les travailleurs sociaux. Des rencontres riches en partages d'expériences des équipes de professionnels de France Parrainages et des associations adhérentes au réseau.

Deux nouvelles antennes France Parrainages

Développement de France Parrainages en Seine-et-Marne

Avec le soutien du Conseil départemental, France Parrainages a élargi son action au territoire seine-et-marnais à travers une convention signée le 28 avril 2023. Ce partenariat permet de proposer du parrainage de proximité à tous les enfants confiés du département.

Développement de France Parrainages dans le Puy-de Dôme

Lauréat du marché public relatif à la mise en œuvre d'une action de parrainage de proximité lancé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme en juin 2023, France Parrainages a signé la première étape de contractualisation avec le département en décembre 2023 et l'antenne, dont les locaux seront basés à Clermont-Ferrand est en cours d'ouverture.

Participation de France Parrainages à l'élaboration du programme de la 5^{ème} édition de l'European Mentoring Summit

La 5ème édition de l'European Mentoring Summit, aura lieu du 24 au 26 avril 2024 à Paris, en partenariat avec Mentoring Europe. Cet événement regroupera des acteurs internationaux du mentorat ainsi que les membres du Collectif Mentorat et autres acteurs français (politiques, entreprises, etc.). La gouvernance de l'événement se compose d'un comité d'organisation, pour la gestion globale de l'événement, et d'un comité scientifique, qui aura en charge plus spécifiquement d'aborder la partie « contenus ». Un groupe de pilotage du comité scientifique a été créé : composé d'experts francophones du mentorat membres du Collectif Mentorat (dont France Parrainages), il aura pour missions de déterminer et valider l'ensemble de la programmation du summit.



Perspectives et priorités 2024

1. Au niveau local

- Poursuite du travail de mise en place et d'accompagnement des parrainages à destination des enfants et jeunes dans le Pas-de-Calais et pérennisation des relations des parrainages existantes
- Poursuite du développement de l'activité, notamment sur les territoires du Boulonnais, montreuillois, secteur de Bapaume à travers une campagne de communication dédiée
- Consolidation et développement des liens avec les structures de protection de l'enfance et de prévention sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais
- Poursuite de la tenue des différents temps collectifs d'accompagnement (parrains, parents, enfants) et conviviaux de l'antenne.
- Inscription et participation aux instances locales de réflexion et d'échange en prévention et protection de l'enfance : ODPE, élaboration du schéma départemental de protection de l'enfance, etc.
- Soutenir la stratégie de plaidoyer, de communication et de partenariats privés au niveau local
- Renouvellement de la campagne de notoriété et de la campagne digitale

2. Au niveau national

2024 s'inscrit dans la continuité pour l'activité de parrainage de proximité de France Parrainages :

- Poursuite de l'étude de projets de développement territorial de France Parrainages

- Poursuite des actions de plaidoyer auprès des politiques et des institutionnels en tant que tête de réseau France Parrainages, pour le maintien et la reconnaissance du parrainage de proximité dans le champ de la prévention et comme outil de soutien à la parentalité
- Poursuite de la recherche de partenaires financiers privés et publics pour le co-financement de nos antennes nouvelles ou historiques
- Poursuite des temps de formation continue à destination du réseau France Parrainages
- Poursuite des efforts sur le développement de notoriété de France Parrainages et sur la communication pour le recrutement de parrains et marraines

Éléments financiers

1. Bilan financier provisoire 2023

BILAN FINANCIER PROVISOIRE 2023 PAS DE CALAIS			
CHARGES	Montant ⁵	PRODUITS	Montant
60- Achats	4 206	70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	4 206	74- Subventions d'exploitation⁶	194 675
Autres fournitures		Etat:	44 675
61 - Services extérieurs	15 278		
Locations	8 561	Région	
Entretien et réparation	4 917		
Assurance	1 749	Département	150 000
Documentation	50		
Autres			
62 - Autres services extérieurs	22 984		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 700		
Publicité, publication	13 646	Commune	
Déplacements, missions	4 997		
Services bancaires, autres	2 641		
63 - Impôts et taxes	11 549	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération	11 549		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	141 635	Fonds européens	
Rémunération des personnels			
	96 111	Agence de services et paiements (ex CNASEA emplois aidés)	
Charges sociales	41 301	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	4 223	75- Autres produits de gestion courante	64 683
65- Autres charges de gestion courante	59 623	Dont cotisations, dons manuels, legs, mécénat	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76- Produits financiers	
68- Dotation amortissements, provisions	6 582	78- Reprises sur amortissements, provisions	2 500
		79- Transfert charges	
TOTAL DES CHARGES	261 858	TOTAL DES PRODUITS	261 858
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	824 500
		Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			
Personnel bénévole-parrains	824 500	Dons en nature	
Personnel bénévole-parrains			
TOTAL	824 500	TOTAL	824 500

2. Budget prévisionnel 2024

BP 2024 PAS DE CALAIS			
CHARGES	Montant ⁵	PRODUITS	Montant
60- Achats	4 315	70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	4 315	74- Subventions d'exploitation⁶	150 000
Autres fournitures		État:	
61 - Services extérieurs	13 346	Région	
Locations	7 491	Département	150 000
Entretien et réparation	4 033		
Assurance	1 770		
Documentation	51		
Autres			
62 - Autres services extérieurs	27 645		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 826		
Publicité, publication	16 432	Commune	
Déplacements, missions	5 465		
Services bancaires, autres	2 922		
63 - Impôts et taxes	9 925	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération	9 925		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	140 749	Fonds européens	
Rémunération des personnels	92 758	Agence de services et paiements (ex CNASEA emplois aidés)	
Charges sociales	41 824	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	6 167	75- Autres produits de gestion courante	89 031
65- Autres charges de gestion courante	38 669	Dont cotisations, dons manuels, legs, mécénat	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76- Produits financiers	
68- Dotation amortissements, provisions	6 882	78- Reprises sur amortissements, provisions	2 500
		79- Transfert charges	
TOTAL DES CHARGES	241 531	TOTAL DES PRODUITS	241 531
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	994 500
		Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole-parrains	994 500		
Personnel bénévole-parrains			
TOTAL	994 500	TOTAL	994 500

Remerciements

Comme chaque année, nous souhaitons remercier ici :

Les filleul-e-s pour la confiance qu'ils donnent à leurs parrains, parents, familles et éducateurs,

Les parents qui nous font confiance et qui offrent la chance à leur enfant d'être parrainé,

Les parrains et marraines bénévoles qui, en apportant un soutien affectif, éducatif, du temps et des conseils précieux aux enfants, acceptent aussi d'ouvrir les portes de leur vie privée,

Les bénévoles au sens large pour qui le parrainage est un acte citoyen pour rendre effectives les valeurs de solidarité, de fraternité et d'entraide,

Tous ceux qui sont les ambassadeurs du parrainage en faisant la promotion de l'antenne auprès de leurs réseaux, en témoignant de leur aventure lors de colloques, manifestations et de nos réunions d'informations,

Les partenaires locaux : services de l'Aide Sociale à l'Enfance, travailleurs sociaux et associations œuvrant dans le champ de l'action sociale ; nous savons combien il est important de travailler en étroite collaboration en inscrivant le parrainage dans le cadre du projet global de vie de l'enfant et en veillant à respecter la place de chacun, en particulier celle des parents,

Le Conseil départemental pour son soutien,

Les financeurs et donateurs privés, pour leur si généreux soutien,

Les fonctions-support du siège, la direction générale, le Pôle Actions France et les équipes du pôle Actions Internationales pour leur soutien et le travail collaboratif que nous menons ensemble.

Que toutes et tous, ici, soyez chaleureusement remerciés



“ Un lien qui transforme la vie ”

RAPPORT D'ACTIVITE 2024 PERSPECTIVES 2025

Département du Pas-de-Calais

Des milliers d'enfants et jeunes isolés et vulnérables, en France, ont besoin du parrainage de proximité pour bien grandir et devenir demain des adultes accomplis.



SOMMAIRE

LE MOT DE LA DIRECTRICE GENERALE	3
QUI SOMMES-NOUS ?	4
1. FRANCE PARRAINAGES ET LE PARRAINAGE DE PROXIMITE.....	4
2. L'ANTENNE FRANCE PARRAINAGES PAS-DE-CALAIS	5
3. L'EQUIPE	6
4. LES PARTENAIRES FINANCIERS.....	7
PARTENAIRES PUBLICS	7
PARTENAIRES PRIVES	7
RETROSPECTIVE 2024	12
1. DONNEES STATISTIQUES 2024.....	12
CHIFFRES CLES DU DEPARTEMENT	12
REUSSITES ET DIFFICULTES RENCONTREES	15
2. ACCOMPAGNEMENT DES PARRAINAGES ET DES PUBLICS BENEFICIAIRES	17
L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE	17
LES TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIFS.....	18
LES TEMPS COLLECTIFS DE LA VIE ASSOCIATIVE	18
3. COMMUNICATION ET COLLECTE	20
LES OPERATIONS DE COLLECTE	27
LES FAITS MARQUANTS AU NIVEAU NATIONAL EN 2024.....	29
PERSPECTIVES ET PRIORITES 2025.....	30
1. AU NIVEAU LOCAL.....	31
2. AU NIVEAU NATIONAL.....	31
REMERCIEMENTS	32
ANNEXES	33
1. BILAN FINANCIER PROVISoire 2024 DE L'ANTENNE	33
2. BUDGET PREVISIONNEL 2025 DE L'ANTENNE.....	34

Le mot de la Directrice Générale

La navigation de cette année 2024 s'est faite dans un contexte contraint qui a amené certains écarts par rapport aux prévisions initiales mais a aussi engendré son lot de bonnes nouvelles et d'opportunités.

La période s'est ouverte avec l'officialisation du décret d'application suite à la Loi Taquet de 2022. Sur le plan des politiques publiques, cette consécration du parrainage de proximité comme outil complémentaire au dispositif institutionnel de protection de l'enfance ouvre une voie sans précédent. La mise en œuvre du cadrage administratif, appelé de nos vœux depuis des années, apporte un niveau de sécurisation inégalé dans les relations de parrainage : obtention du niveau B2 des casiers judiciaires des parrains et marraines, certificat d'honorabilité et habilitations des associations opératrices... Ces nouveaux protocoles ont été pris à bras le corps par les tutelles et apportent les éléments de réassurance pour le confort de toutes les parties prenantes.

L'obligation pour les Conseils départementaux d'intégrer un programme de parrainage de proximité ou de mentorat à leur politique de protection de l'enfance s'est également concrétisée avec des démarches de mises en conformité et des nouvelles opportunités de déploiement territorial pour France Parrainages. Ainsi, l'association a été lauréate de l'appel à projet lancé par la Manche avec une ouverture d'antenne (la 13e !) qui devrait s'officialiser au 1er trimestre 2025. Nous sommes également actuellement en discussions avec d'autres territoires pour des possibles nouvelles ouvertures de dispositif. Amorcé en 2020, notre essaimage territorial se poursuit.

Il est à relever que ces discussions sont réalisées dans un contexte contraint financièrement pour la plupart des départements, y compris pour ceux avec lesquels un partenariat est déjà engagé. Malgré des enjeux prégnants, le niveau d'engagement des tutelles départementales est toujours fort. D'autres instances, locales ou nationales, ont décidé en 2024 de renforcer leur soutien. Autant de signaux positifs dans des temps incertains.

En parallèle, l'activité continue sa progression sur nos territoires d'implantation. Avec 953 binômes accompagnés, le déploiement s'est encore intensifié et nous réalisons chaque année un peu plus l'ambition de permettre au plus grand nombre d'accéder à ce dispositif innovant et impactant qu'est le parrainage de proximité.

L'étude qui sera réalisée en 2025 pourra rendre compte, au-delà des aspects quantitatifs, de l'impact durable et des bénéfices systémiques constatés dans le quotidien des bénéficiaires.

Bénévoles, équipes, partenaires, administrateurs, donateurs et mécènes, c'est une victoire plus que jamais collective.

Les défis de 2025 ont déjà frappé à la porte. Nous les relèverons avec détermination et enthousiasme en sachant ce que nous devons aux femmes et aux hommes qui font nos soutiens de tous les jours et qui nous permettent d'avancer en confiance.



Charline ROUMENS
Directrice Générale

Qui sommes-nous ?

1. France Parrainages et le Parrainage de Proximité

Association de solidarité reconnue dans l'aide à l'enfance, France Parrainages, issue du Centre Français de Protection de l'Enfance, agit depuis 78 ans en faveur des enfants. Nous mettons en place en France et à l'international des programmes de parrainages et de développement qui permettent de soutenir et d'accompagner les enfants dans la durée pour leur donner les moyens de grandir dans les meilleures conditions.

NOS MISSIONS

En France, nous apportons un soutien affectif, social et éducatif, à un enfant ou un jeune en situation d'isolement ou de vulnérabilité par la création d'un lien privilégié durable avec un parrain de cœur et le soutien des parents dans leur rôle.

À l'international, nous soutenons et accompagnons, dans la durée, les enfants et jeunes les plus défavorisés pour leur permettre d'accéder :

- A leur autonomie grâce à l'éducation et à l'insertion socioprofessionnelle,
- A leurs besoins vitaux en alimentation, santé, eau et assainissement.

En France, dans les années 60, notre association est la première à initier le parrainage de proximité. Pour le parrain, il apporte un soutien affectif et éducatif en accueillant, une partie du temps de week-end et de vacances scolaires, un enfant qui vit près de chez lui. Les modalités du parrainage de proximité sont officialisées en 1978 par la circulaire Veil.

Le parrainage de proximité s'appuie sur deux convictions fortes : « *Pour grandir et s'épanouir, tout enfant a besoin pour se construire de s'appuyer sur d'autres adultes que sur ses parents* » et « *Tout parent recherche un entourage bienveillant pour son enfant, son adolescent. Cela peut être la famille, des voisins, des amis et parfois un parrain ou une marraine de proximité.* » (Extrait de la charte nationale du parrainage). Souvent plongés dans un contexte familial fragile, les enfants passent des moments exclusifs avec une personne bénévole qui leur apporte un soutien affectif et éducatif. Avec le parrainage de proximité, les jeunes jouissent d'un nouvel environnement favorable à leur épanouissement grâce à la construction d'un lien privilégié et durable avec leur parrain.

De plus, le parrainage devient un vecteur de soutien à la parentalité. Lors des instants exclusifs entre parrains et filleuls, les parents peuvent s'accorder du temps pour eux et ainsi reconstruire un cadre propice au bon développement de leur enfant.

Le parrainage participe à la fois à une démarche de prévention et de protection de l'enfant ainsi que de soutien à la parentalité. Il contribue à une meilleure égalité des chances pour chacun. C'est un outil reconnu de protection de l'enfance non seulement par les institutions étatiques, mais aussi par les professionnels du champ social de l'enfance. En créant du lien social et en permettant l'éveil des enfants, le parrainage par des familles accueillantes enregistre des résultats positifs sur ceux en situation de vulnérabilité (cf paragraphe : « Etudes d'impact : Le PROXILAB »).

En 1991, l'association met en place une première équipe de professionnels en Ile-de-France et ouvre le parrainage aux enfants vivant dans leur famille. S'ensuivent la création de l'antenne de Picardie en **1995** et de l'antenne du Nord en **2002**.

En 2003, le Ministère de la Famille crée le Comité National du Parrainage dans le but de favoriser le parrainage d'enfants. Notre association est l'un de ses membres fondateurs. Ce comité définit une charte du parrainage adoptée par Arrêté des Ministères de la Famille et de la Justice et publiée au journal officiel le 30 août 2005. La Charte Nationale du Parrainage marque la reconnaissance par les pouvoirs publics de cette forme d'accompagnement. Notre association adhère à la charte et a joué un rôle important dans sa rédaction.

2009 voit la création d'une nouvelle antenne en Ile-et-Vilaine.

En 2012, notre association, dont le nom officiel était jusqu'alors le Centre Français de Protection de l'Enfance, change de nom d'usage et devient **France Parrainages** afin de recentrer son activité autour du parrainage aussi bien en France qu'à l'international.

En 2013, l'association crée, autour de son activité de parrainage de proximité, le réseau France Parrainages.

A fin 2023, les implantations du réseau France Parrainages sont les suivantes : Horizon Parrainage en Rhône-Alpes, Parrainage 17 en Charente-Maritime, l'UDAF 13 dans les Bouches-du-Rhône, l'UDAF 85 en Vendée, l'UDAF 43 en Haute-Loire, la FMS 88 dans les Vosges et l'UDAF 83 dans le Var.

Après un diagnostic approfondi en **2016-2017**, France Parrainages a bâti une nouvelle offre de programmes de parrainage de proximité adaptés aux différents bénéficiaires.

Les programmes mis en place répondent à des problématiques spécifiques identifiées par nos différents publics : accueil digne des mineurs migrants, prise en compte des spécificités du public adolescent, cheminement vers l'autonomie et soutien à la parentalité.

En 2020, grâce au soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et au soutien des Conseils Départementaux sur les territoires, France Parrainages s'agrandit et crée 4 nouvelles antennes : **Seine-Saint-Denis, Pas-de-Calais, Ardennes et Moselle**.

En 2022, France Parrainages a poursuivi son développement territorial et ouvert 2 nouvelles antennes : En **Meuse** et en **Gironde** suite à la fusion de l'Association Parrainage 33 avec France Parrainages.

En 2023, France Parrainages a élargi son action aux territoires de Seine-et-Marne et au Puy-de-Dôme.

En 2024, France Parrainages remporte l'appel à projets du département de la Manche et travaille à l'ouverture de sa 13e antenne de parrainage de proximité.

2. L'antenne France Parrainages Pas-de-Calais

Créée en 2019 grâce au soutien du conseil départemental et de l'ANCT, l'antenne France Parrainages Pas-de-Calais met en œuvre le parrainage de proximité à destination des enfants en situation de vulnérabilité sur l'ensemble du département depuis près de 6 ans. L'antenne Pas-de-Calais, agit aussi bien dans le champ de la prévention qu'en protection de l'enfance, auprès d'enfants de 18 mois à 21 ans, confiés à l'Aide sociale à l'enfance ou vivant au sein de leur famille, avec ou sans mesure d'accompagnement social.

France Parrainages Pas-de-Calais met en œuvre le parrainage de proximité à travers trois programmes :

- **COMPLICE** : Partage de temps régulier et dans la durée entre un parrain et un enfant le temps d'un week-end, d'un après-midi, de vacances... Un lien privilégié et durable se crée, aidant ainsi l'enfant à grandir grâce à un soutien affectif et éducatif fort.
- **TANDEM** : Partage de temps régulier et durable entre un parrain et un adolescent. Il s'agit de tisser des liens privilégiés, d'aider l'adolescent à aborder l'avenir plus sereinement et favoriser son ouverture sur le monde, en l'épaulant avec bienveillance.
- **STARTER** : Partage de temps avec un jeune mineur non accompagné. Soutien affectif et aide dans sa scolarité, sa recherche d'emploi et sa maîtrise de la langue afin de favoriser son insertion dans la société française.

Enfin, l'antenne Pas-de-Calais a continué en 2024 à proposer un riche programme de rencontres collectives qui participent à l'ouverture sociale, culturelle et au bien vivre-ensemble des enfants, jeunes, des familles et des parrains qui y participent. Ce programme vise à lutter contre l'isolement et le repli sur soi qui est source d'inégalités et de fragilités sociales. Aussi, les échanges et le partage entre pairs permettent d'apprendre de sa propre expérience et d'ajuster sa posture pour prendre soin de soi et des relations tissées dans le parrainage et dans l'association.

3. L'équipe

- Gaëlle Havet, Assistante de service social et coordinatrice de l'antenne (1 ETP en CDI),
- Aurore Wullems, Éducatrice spécialisée et référente parrainages (1 ETP en CDI) jusqu'au 4 juillet 2024, puis Rachel Leroux, éducatrice spécialisée et référente parrainages (1 ETP en CDI) à partir du 26 août 2024
- Gabriel Claesens, Volontaire en service civique à partir du 4 novembre 2024
- Paul De Ryck, Responsable de secteurs de parrainage de proximité
- Yolaine De Gelas, Psychologue prestataire de l'antenne

L'ensemble des antennes est sous la direction d'Intissar Koussa, Directrice des Actions France en charge notamment des relations avec les partenaires publics.

Les fonctions-support :

La Direction de France Parrainages ainsi que les services transverses sont basés au siège en région parisienne. Le développement et la gestion des actions de parrainage sont soutenus par 3 pôles de fonctions support :

- **Le pôle Actions France** : 3 salariés pour assurer le pilotage des antennes, le management des équipes, le développement territorial, le plaidoyer, l'évaluation de l'action, les relations institutionnelles ainsi que l'animation du réseau France Parrainages.
- **Le pôle Communication, Collecte et Partenariats** : 8 salariés assurent le développement des ressources et de la notoriété de l'association ainsi que le recrutement des parrains, marraines et donateurs.

- **Le pôle Administratif, Financier et Ressources Humaines** : Une équipe de 8 personnes (dont trois mécènes de compétence et un alternant en contrat d'apprentissage) est en charge des aspects financiers, comptables, administratifs, services généraux, informatiques et ressources humaines.

4. Les partenaires financiers

Partenaires publics

Partenaires locaux



Le conseil départemental du Pas-de-Calais accompagne France Parrainages depuis la création de l'antenne en 2019. Depuis 5 ans, un solide travail de partenariat est mené avec l'ensemble des services de protection de

l'enfance et de prévention du territoire. La confiance que le conseil départemental accorde à France Parrainages permet de pérenniser et poursuivre le développement du parrainage ainsi que la mise en œuvre de son action sur le département dans le cadre d'une convention biennale, dont les termes sont discutés lors de temps de comité de pilotage, à raison d'une à deux fois par an.

Le partenariat est renforcé par la participation de France Parrainages aux groupes de réflexion des différentes instances départementales ou encore aux journées thématiques organisées par les partenaires.

Partenaires nationaux

Les antennes de France Parrainages sont également soutenues et cofinancées par le Gouvernement dans le cadre du projet national 1 jeune 1 solution, porté par la DJEPVA (Direction de la jeunesse et éducation populaire et de la vie association), la DGCS via son programme « petite enfance, protection de l'enfance et soutien à la parentalité » et la CNAF dans le cadre des actions de tête de réseau.



Partenaires privés

Le pôle partenariats de France Parrainages a pour mission de lever des fonds auprès des entreprises privées et des fondations afin d'assurer le cofinancement des actions de parrainage de proximité, en complément des subventions publiques. Ces soutiens privés complémentaires sont indispensables afin de

pérenniser nos actions, notamment en prenant en charge des dépenses transverses pour les actions de parrainage de proximité qui ne sont pas assumées en local.

Certains de nos mécènes, pour la plupart d'envergure nationale (voire internationale), ont à cœur de soutenir notre dispositif de parrainage de proximité et nos antennes.

- Au niveau local :

En 2024, **LA FONDATION DE FRANCE** a poursuivi son engagement financier pluriannuel, contribuant ainsi à permettre à un nombre croissant d'adolescents dans la Somme et dans le Pas-de-Calais d'accéder au parrainage de proximité et de bénéficier d'un accompagnement durable.



- Au niveau national :

En 2024, l'entreprise **BRUNEAU** a établi un partenariat important en faveur de France Parrainages. Par sa contribution financière, elle a participé au développement et au rayonnement du parrainage de proximité.



CLAIREFONTAINE représenté par sa marque **AVENUE MANDARINE** a soutenu le parrainage de proximité au national pour la quatrième année consécutive. En plus d'un don financier, Avenue Mandarine appuie la notoriété de l'association en apposant le logo de France Parrainages sur l'ensemble de ses boîtes de jeux afin de sensibiliser ses clients au parrainage et à la protection de l'enfance.



DISNEYLAND PARIS a renouvelé son engagement pour la troisième année consécutive en faveur du parrainage de proximité. Cette collaboration a permis d'offrir aux binômes de parrainage des invitations au parc Disneyland Paris, ainsi qu'un généreux don de déguisements. Ces costumes ont été distribués auprès des enfants et jeunes parrainés à l'occasion des différentes fêtes du parrainage de l'association.



L'entreprise **Économie d'Énergie**, nouveau mécène de France Parrainages en 2024, a soutenu les actions de parrainage de proximité grâce à une contribution financière permettant à France Parrainages de poursuivre le développement de ses actions au niveau national.



LA FONDATION D'ENTREPRISE FDJ a renouvelé en 2024 son engagement, entamé en 2023, dans le cadre d'un partenariat triennal avec France Parrainages afin d'accompagner son développement. Cet important don permet un soutien significatif notamment dans le déploiement du dispositif sur de nouveaux territoires.



La Fondation de la **GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE** est mécène de France Parrainages depuis plusieurs années, apportant un soutien précieux à notre action de parrainage de proximité et contribuant ainsi à l'accompagnement durable des enfants et jeunes à travers nos antennes.



LA FONDATION J.M BRUNEAU, mécène historique et stratégique des actions de parrainage de proximité de France Parrainages avec plus de 25 ans de fidélité, a cette année encore soutenu le développement du parrainage de proximité dans sa globalité.



Pour sa troisième année de participation à notre activité de parrainage de proximité, **LA FONDATION PARIS-SAINT-GERMAIN** a offert des moments magiques à notre communauté d'enfants et jeunes parrainés en leur donnant accès à des places de match gratuites.



GOÛTERS MAGIQUES, représenté par sa marque **WHAOU!**, a contribué au parrainage de proximité au niveau national pour la quatrième année consécutive. En plus d'un don financier, Goûters Magiques & Whaou! souhaitent impliquer leurs collaborateurs dans notre partenariat lors de temps collectifs avec les enfants et jeunes parrainés. Goûters Magiques et Whaou! ont également été les contributeurs officiels en dotation de goûters lors de nos temps festifs avec nos parties prenantes. Enfin, France Parrainages a été mis à l'honneur en fin d'année sur les packagings des produits Whaou! dans le cadre d'une opération de produit partage.



MEANINGS CAPITAL PARTNERS est convaincu par les actions de parrainage de proximité de France Parrainages et a renouvelé son engagement pour l'année 2024. Le Fonds d'investissement finance

directement le parrainage de proximité d'enfants tandis qu'il mobilise également ses collaborateurs sur des temps collectifs avec les enfants et jeunes parrainés.



Pour la deuxième année consécutive, **SALOLA ENVIRONNEMENT** a réaffirmé son engagement en faveur des actions de parrainage de proximité en soutenant France Parrainages par un don financier. Ce geste généreux contribue à renforcer notre mission d'accompagnement des enfants et jeunes dans leur parcours.



En 2024, la société **SP FORMA** a décidé de soutenir activement notre mission en faveur du parrainage de proximité en France grâce à un don financier. Cet engagement reflète leur volonté de contribuer au bien-être et à l'accompagnement des enfants et jeunes en France.



Depuis 2022, **TEMPORIS** soutient activement le développement du parrainage de proximité à l'échelle nationale en apportant son soutien financier. Ce partenariat durable contribue à l'expansion de notre programme, favorisant l'accompagnement des enfants et jeunes à travers toute la France.



Rétrospective 2024

1. Données statistiques 2024

Notre système d'information

Pour la gestion de son activité et le suivi des parrainages, France Parrainages a fait le choix d'un système entièrement dématérialisé permettant de garantir la fiabilité des données et la sécurité dans l'accès aux informations sensibles. Notre système d'information « Géopardi » adossé sur le logiciel Salesforce, permet de consigner les éléments concernant chaque parrain, filleul et parrainage et de permettre ainsi un accès en temps réel à l'ensemble des éléments des dossiers par les professionnels en interne qui en ont besoin tout en garantissant la confidentialité des informations échangées. Chacun des accès des utilisateurs est strictement règlementé, limité aux seules données de la/des antennes qu'il a en gestion et avec des garanties renforcées sur la procédure d'accès (authentification multifactorielle, changement régulier des mots de passe...). Selon notre [politique de confidentialité des données](#) et en accord avec l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données des parrains, filleuls, parents et bénévoles sont détruites lorsqu'elles ne sont plus strictement nécessaires pour le traitement du dossier (pas ou plus d'activité en lien avec l'association).

Géopardi permet gain de temps, efficacité et fiabilité sur les informations. L'outil est mis à jour en temps réel par nos travailleurs sociaux formés sur ses fonctionnalités spécifiques. Il permet notamment de faciliter l'apparainage entre les candidats et les filleuls et de produire du reporting pour un pilotage optimisé de l'activité. La gestion des réunions d'informations et des événements se fait également à partir de Géopardi de même que la collecte de dons pour l'activité.

L'ensemble des données statistiques présentées ci-après sont extraites de notre système d'information.

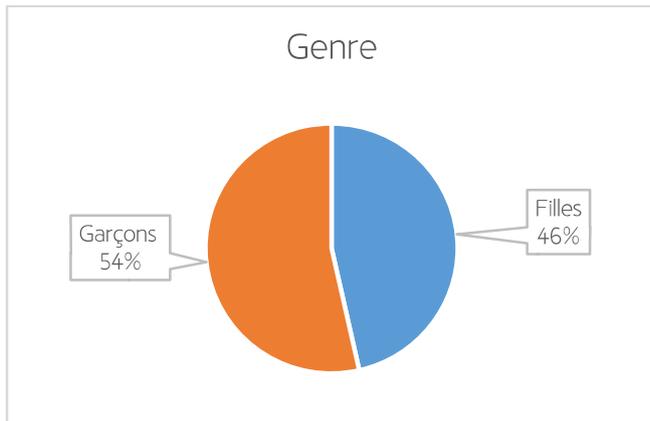
Chiffres clés du département

- Parrainages accompagnés : 127
- Parrainages actifs au 31 décembre 2024 : 112
- Parrainages arrêtés dans l'année : 15
- Nouveaux parrainages : 31
- Nombre de réunions d'information : 11 réunions ayant rassemblé 71 personnes
- Nombre de temps collectifs : 3 temps collectifs conviviaux et 3 groupes de parole parrains
- Nombre de parrains en attente au 31 décembre 2024 : 14
- Nombre d'enfants en attente au 31 décembre 2024 : 19

- **Genre**

Filles : 59

Garçons : 68



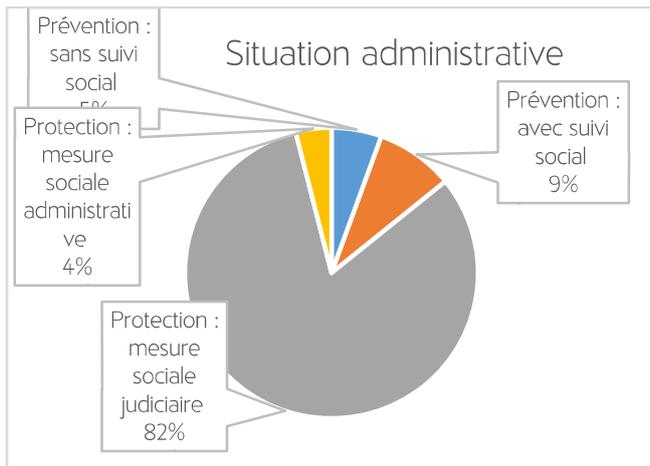
- **Situation administrative :**

Prévention : sans suivi social : 7

Prévention : avec suivi social : 11

Protection : mesure sociale judiciaire : 104

Protection : mesure sociale administrative : 5



- **Situation sociale**

En foyer : 63

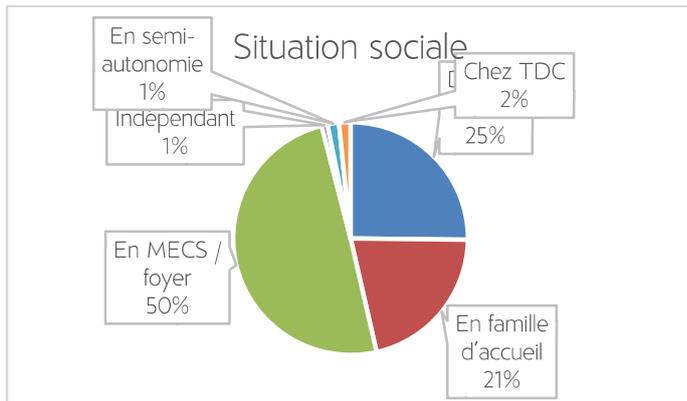
En famille d'accueil : 27

Dans sa famille : 32

Indépendant : 1

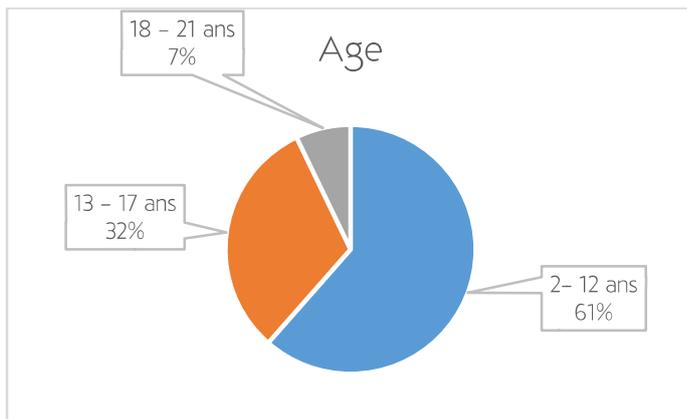
En semi-autonomie : 2

Chez un TDC : 2



- **Age**

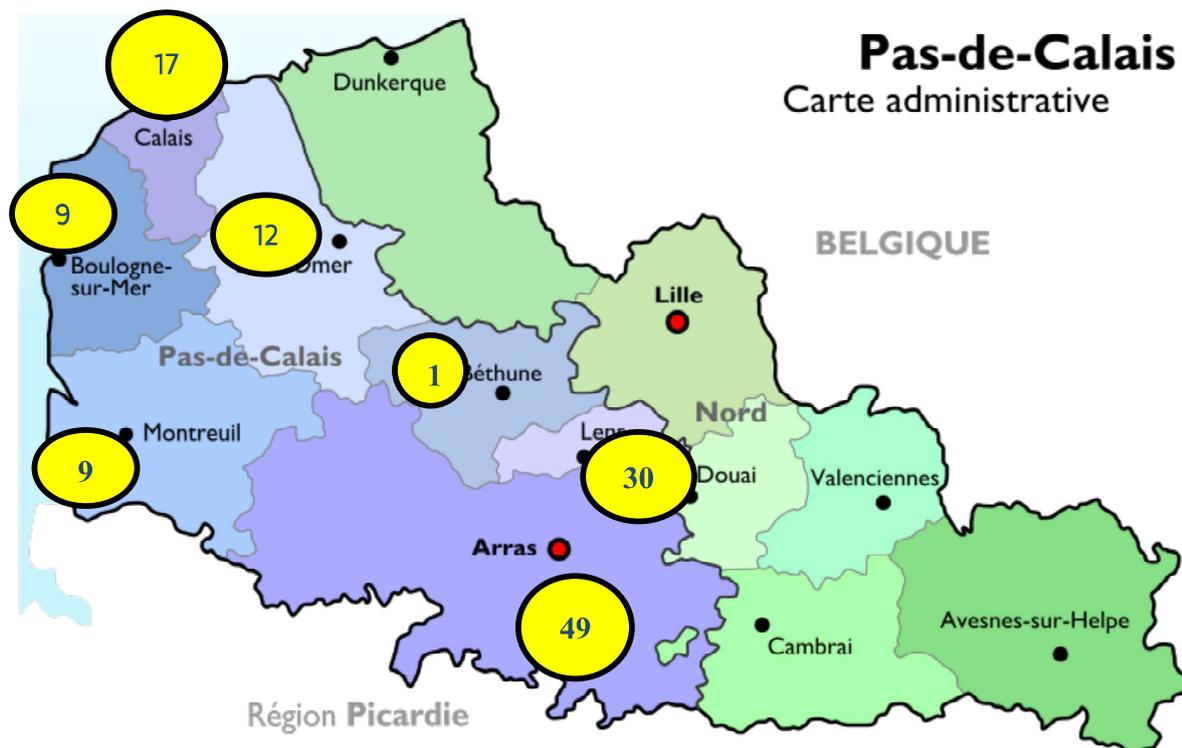
2- 12 ans : 78
 13 - 17 ans : 40
 18 - 21 ans : 9



- **Profils des parrains / marraines**

Seul(e) ou en couple avec enfant(s) : 40
 En couple : 25
 Seul(e) : 62

- **Cartographie des enfants parrainés**



Parrainages arrêtés en 2024 et raisons des arrêts de parrainage

- 1 pour âge limite atteint avec poursuite de lien
- 3 pour comportement du filleul trop difficile pour les parrains
- 1 pour conflit de loyauté pour le filleul
- 5 pour délitement des liens au fil du temps sans raisons majeures
- 1 pour déménagement (filleul ou parrain)
- 1 pour difficulté de collaboration avec les partenaires sociaux
- 1 pour impossibilité de joindre la famille et/ou les parrains
- 1 pour non-investissement du jeune dans son parrainage
- 1 pour posture inadaptée des parrains

Réussites et difficultés rencontrées

Un fort développement de l'activité qui avoisine sa charge pleine

L'année 2024 de nouveau été marquée par un développement conséquent de l'activité (+18 parrainages accompagnés par rapport à 2023), avec une progression constante des mises en place de nouveaux parrainages. France Parrainages Pas-de-Calais a poursuivi le déploiement de l'activité, avec la mise en place de 31 nouveaux parrainages en 2024, soit autant qu'en 2023 avec un volume de parrainages plus important. L'antenne a une nouvelle fois pu s'appuyer sur un flux continu de candidats parrains et marraines, grâce à une hausse notable de 38% du nombre de participants aux réunions d'information,

permettant de proposer rapidement des projets de parrainage pour les enfants et jeunes orientés. Il convient également de souligner la pérennisation des liens de parrainage créés, puisque la durée moyenne des parrainages accompagnés en 2024 est supérieure à 2 ans et que près de 25% des parrainages accompagnés durent depuis 3 ans ou plus.

Avec près de 130 parrainages accompagnés, dont 112 en file active au 31 décembre, France Parrainages Pas-de-Calais a atteint sa charge pleine pour une équipe composée de deux travailleurs sociaux à temps plein. Au regard de la démultiplication des orientations d'enfants et jeunes du territoire et du flux constant de nouveaux bénévoles, le recrutement d'un troisième travailleur social sur l'antenne, au moyen d'une hausse du soutien financier du conseil départemental, permettrait de poursuivre sans difficulté le déploiement de l'activité, au regard du vivier déjà existant d'enfants et de candidats parrains. En effet, ce l'équipe est aujourd'hui contrainte de temporiser les demandes, ne pouvant mettre en place de nouveaux parrainages qu'à condition d'arrêter certains accompagnements ; ce, au détriment d'enfants et de jeunes qui peuvent rester en attente durant plusieurs mois avant de voir leur projet se concrétiser.

Collaboration avec les partenaires locaux

Le tissu partenarial, construit et consolidé au fil des années, s'est significativement diversifié. Le rôle complémentaire occupé par le parrainage est clair et compris par la majorité des partenaires, permettant l'inscription de ce dispositif parmi les outils d'accompagnements et de soutien à la parentalité dans le département du Pas-de-Calais. Aujourd'hui, le dispositif de parrainage est connu et utilisé par de nombreux professionnels du territoire, qui savent s'en saisir, au profit des familles et des enfants accompagnés.

Afin de poursuivre sa sensibilisation au parrainage de proximité à l'ensemble des services du département, France Parrainages a rencontré de nouveaux partenaires et renforcé les relations préexistantes :

- 6 février : Présentation à la SPRENE (AER/DMAD-DARF) de Boulogne
- 19 mars : Présentation à la pouponnière de Baincthun
- 21 mars : Présentation au Centre maternel Anne Franck à Saint-Omer
- 27 mai : Présentation à la CAF (Antenne d'Arras) en présence de Madame Joly, responsable de l'antenne
- 4 juin : Présentation aux services d'ADB et TDC à l'EPDEF
- 18 juin : Présentation du dispositif lors du groupe ressources du Boulonnais et Montreuillois

Malgré cela, France Parrainages continue à rencontrer des obstacles dans l'accompagnement de certaines situations en protection de l'enfance. En effet, les difficultés structurelles de la protection de l'enfance, dont un turnover important et la surcharge de travail de nombreux référents sociaux, ont pu complexifier les interactions avec l'équipe de France Parrainages et, dans certaines situations, fragiliser le parrainage, voire amener à son arrêt.

En effet, malgré une meilleure lisibilité et une compréhension accrue du dispositif par la majorité des partenaires, l'articulation du projet de parrainage à la réflexion globale autour du projet de l'enfant et son inscription dans le PPE s'avère encore complexe dans de nombreuses situations. Plusieurs enfants parrainés ont ainsi vécu des changements de lieux d'accueil, certains très fréquents, sans que ne soit pris en compte le projet de parrainage, pouvant fragiliser le projet de parrainage.

France Parrainages a constaté en 2024 une forte hausse des ouvertures des droits parentaux à destination des enfants confiés ; sans remettre en question la pertinence de ces décisions, celles-ci ont souvent été

faites sans que France Parrainages n'en soit informée par les partenaires. Par conséquent, cela a pu fragiliser certaines situations, les parents décidant de s'opposer au parrainage et créant ainsi un conflit de loyauté chez leurs enfants, ou encore provoquer des problématiques organisationnelles, des temps d'accueil prévus chez les parrains se superposant à des visites médiatisées des parents. Ces problématiques auraient pu être évitées si France Parrainages avait été informée de l'évolution des droits parentaux.

2. Accompagnement des parrainages et des publics bénéficiaires

L'accompagnement individualisé

Le parrainage de proximité est devenu un puissant levier pour permettre à un enfant de créer des liens affectifs stables et durables en dehors de son lieu de vie habituel, notamment en protection de l'enfance. Afin de garantir la réussite du projet, dans l'intérêt des enfants orientés, chaque parrainage nécessite la mise en place d'un accompagnement individualisé proposé à chaque parrain afin de soutenir sa place et son rôle auprès du filleul et à chaque parent impliqué dans le projet de parrainage de son enfant. Ces actions sont mises en place par le biais de rencontres, prises de contact téléphoniques, mails, visioconférences, proposés tout au long de la relation de parrainage. L'accompagnement individualisé ne se limite pas à la relation et au soutien apporté par l'équipe aux parrains et aux parents. En effet, cela passe aussi par la mise en place de concertations avec les professionnels investis auprès du filleul et de sa famille, aux réunions bilans de parrainage, aux rencontres avec l'enfant et sa famille, afin de déterminer le rôle, la place et les limites de chacun. Le rythme de cet accompagnement évolue en fonction des besoins identifiés par l'équipe ou exprimés par les parrains-marraines, l'enfant, les parents et/ou les partenaires.

En 2024, l'équipe de France Parrainages Pas-de-Calais a réalisé plus de cent-vingt bilans de parrainages. Ce suivi rigoureux et structuré permet de valoriser les complémentarités de chacun et de prévenir les ruptures de lien, souvent causées par une communication insuffisante ou un manque de compréhension du dispositif.

Dans une situation en particulier, le parrainage occupe une place centrale pour un jeune en grande difficulté et nécessite un accompagnement constant des parrains. Ce mineur confié à l'aide sociale à l'enfance change effectivement de lieu d'accueil toutes les semaines. Confronté à des troubles abandonniques, cet enfant pâtit également du turnover important des professionnels autour de lui. Cette absence de continuité engendre des retards significatifs dans la prise en charge éducative, sanitaire et juridique de cet enfant, risquant de compromettre sa stabilité affective et ses droits fondamentaux. Ses parrains ont d'ailleurs répondu favorablement à des sollicitations de l'ASE, en accord avec France Parrainages, pour accueillir à diverses reprises cet enfant sur des temps de relais, faute de solution d'accueil chez un assistant familial ou en collectivité.

Le parrainage ne saurait pallier les dysfonctionnements institutionnels et résoudre à lui seul la situation problématique de cet enfant ; cependant, il constitue aujourd'hui le seul espace où le jeune s'épanouit grâce au lien socioaffectif construit avec ses parrains. L'accompagnement soutenu prodigué par France Parrainages aux parrains bénévoles, inquiets et souvent démunis face au parcours de cet enfant, est donc indispensable afin de garantir la pérennité de ce lien, fil rouge dans la vie de l'enfant.

Cette situation démontre l'intérêt de ce dispositif, qui permet d'apporter un sas de répit dans certaines situations complexes. En-dehors de la protection de l'enfance, le parrainage s'étend à un nombre croissant de familles en prévention. Face à la méfiance initiale de certains parents, l'instauration d'un climat de confiance est essentielle pour assurer le succès du projet et garantir un impact positif et durable sur le parcours de l'enfant. Pour autant, s'assurer de la collaboration active des familles nécessite de longs efforts de sensibilisation et d'accompagnement.

Les temps d'accompagnement collectifs

L'accompagnement dispensé par l'équipe salariée de France Parrainages est au centre du dispositif. Pour autant, l'association souhaite diversifier ses lieux d'écoute, de partages et de prise de hauteur. C'est pourquoi les parrains et marraines ont pu continuer à bénéficier de groupes de parole en 2024. Ces temps d'échanges, qui se déroulent dans un cadre confidentiel et bienveillant, leur permettent de se réunir afin de faire du lien entre ce qu'ils vivent, échanger leurs regards sur les situations ou encore se soutenir dans leurs rôles respectifs auprès de leur filleul. Grâce aux interventions de Philippe Bouchez, psychologue prestataire, cet espace permet également d'offrir un étayage aux parrains qui se questionnent régulièrement sur leur place.

En 2024, 3 groupes de paroles ont eu lieu, rassemblant 25 personnes :

- 13 février : 10 participants
- 19 mars : 5 participants
- 8 octobre : 10 participants

Les temps collectifs de la vie associative

Fête du parrainage au Laby'Parc

Le 15 juin 2024, l'association a organisé la fête du parrainage au Laby'Parc près du Touquet Paris Plage, réunissant 60 participants, dont parrains, parents et enfants, pour un moment convivial.

Les activités proposées par le parc de loisirs ont été grandement appréciées par les enfants et leurs familles, leur permettant de créer des souvenirs précieux. Les parrains ont également profité de cette occasion pour tisser des relations plus fortes avec les enfants qu'ils accompagnent.

Cette journée, marquée par des échanges enrichissants, a favorisé le renforcement du sentiment d'appartenance à l'association. La satisfaction exprimée par les participants témoigne de l'importance de ces moments collectifs, qui encouragent la solidarité et l'engagement pour chacun. Comme les années passées, Disneyland Paris, partenaire de France Parrainages, a contribué à cet élan de solidarité en offrant des costumes aux enfants, un geste particulièrement apprécié.

L'événement a été médiatisé grâce à la mobilisation du service communication de l'association et d'un vidéaste, permettant de recueillir des témoignages sur les bénéfices du parrainage grâce aux enfants, parents et parrains qui se sont volontiers prêtés au jeu.



Actions collectives durant l'année

L'antenne de France Parrainages Pas-de-Calais a également organisé plusieurs temps collectifs conviviaux et ludiques tout au long de l'année. Le 24 janvier, six enfants parrainés du secteur de l'Artois et de Lens-Hénin ont ainsi partagé un atelier manuel au sein des locaux de France Parrainages, durant lequel ils ont pu créer et décorer un pantin. Le partage de ce moment créatif a été l'occasion de renforcer le lien entre les enfants et avec l'équipe de France Parrainages. Après cette activité, un goûter convivial a été organisé, suivi du visionnage d'un film. En fin de journée, les enfants ont pu manifester leur joie d'avoir participé à cette journée et leur souhait qu'elle soit réitérée.



Le 29 février, l'équipe de France Parrainages a également organisé une série d'activités visant à favoriser la cohésion, la découverte et l'intégration de jeunes adolescents parrainés, en leur donnant l'opportunité de se rencontrer dans un cadre ludique et convivial. Ainsi, la journée a débuté avec des jeux de société, dont un loup-garou, pour permettre aux jeunes d'apprendre à se connaître dans une ambiance conviviale. La journée s'est poursuivie par une sortie au bowling, puis un laser-game, donnant à chacun l'occasion de s'amuser dans un esprit de camaraderie et de cohésion d'équipe. Après un déjeuner partagé autour de pizzas, la journée a pu se terminer par un goûter en musique. Les résultats de cette action collective se sont avérés très positifs, les activités ayant significativement renforcé l'esprit d'équipe et l'amitié parmi les participants.

Une journée à Disneyland Paris

Grâce à la générosité de Disneyland Paris, France Parrainages Pas-de-Calais a pu faire bénéficier à des enfants et jeunes parrainés de places offertes pour se rendre dans leurs deux parcs d'attraction le 31 mars. Malgré des difficultés pour se rendre jusqu'au parc, certaines familles ont réussi à se mobiliser pour offrir un moment de bonheur à leurs enfants ou ont pu s'appuyer sur le soutien des parrains pour faciliter ce déplacement.

La journée s'est déroulée dans une atmosphère de joie et de féerie. Les enfants, accompagnés de leurs parents et parrains, ont pu profiter des attractions et spectacles offerts par les deux parcs. L'émerveillement et les sourires des enfants ont été omniprésents, créant des souvenirs inoubliables pour tous les participants. Plusieurs enfants en parlent encore à ce jour, témoignant de l'impact durable de cette expérience, tandis que les parents et les parrains ont exprimé leur émotion et leur gratitude de pouvoir offrir à ces enfants une telle opportunité.

3. Communication et collecte

Communication Grand public

Le recrutement de parrains est l'une des étapes clefs du dispositif avec comme enjeu principal d'informer le grand public de l'existence du parrainage de proximité dans leur département et de la possibilité pour chaque citoyen qui le souhaite de devenir parrain ou marraine de cœur.

L'association s'appuie sur son service de communication qui mène, tout au long de l'année, des actions visant à informer et à cibler des parrains potentiels. Pour ce faire, le service communication s'appuie sur les différents canaux de diffusion de l'information : présence sur les réseaux sociaux, travail éditorial visant à améliorer le référencement naturel, communication auprès de la presse (radio, presse écrite, TV, web), et via des campagnes d'acquisition de prospects (Facebook Ads et Google Adwords), ainsi que des campagnes de notoriété (affichage, insertion presse, spot radio, spot TV) et des campagnes d'influence. Les personnes ayant demandé à recevoir une brochure sont systématiquement rappelées par téléphone et invitées à s'inscrire à une réunion d'information via le site internet de France Parrainages.

Sur le département du Pas-de-Calais, les indicateurs du recrutement de parrains et marraines sont globalement bons. On peut ainsi noter pour toute l'année pas moins de 64 personnes intéressées par le parrainage ayant participé à des réunions d'information organisées par l'antenne.

Les outils de communication

[La brochure « France Parrainages Pas-de-Calais » destinée aux personnes intéressées pour parrainer un enfant](#)

[PARRAINAGES.ORG/FRANCE/ANTENNES/FRANCE-PARRAINAGES-PAS-DE-CALAIS/FRANCE-PARRAINAGES-PAS-DE-CALAIS](https://parrainages.org/france/antennes/france-parrainages-pas-de-calais/france-parrainages-pas-de-calais)

La page Facebook « France Parrainages Pas-de-Calais »

France Parrainages a également créé **UNE PAGE FACEBOOK DEDIEE A L'ANTENNE DANS LE DEPARTEMENT**. Cette page a pour objectif d'informer les personnes intéressées par le parrainage des caractéristiques de cet engagement bénévole, par le biais de témoignages, de belles histoires, de contenus explicatifs, et de les informer des activités de l'antenne (réunions d'information, temps collectifs, partenariats, besoins de l'antenne...). Cette page permet également de fidéliser les parrains et marraines déjà engagés au sein de l'antenne, principalement par le biais de belles histoires, particulièrement appréciées des abonnés de la page Facebook.

La page Facebook « France Parrainages Pas-de-Calais » est suivie à date par 947 followers.

Exemples de publications sur la page Facebook « France Parrainages Pas-de-Calais »

"Luana fait partie quasi intégrante de la famille... Elle a juste besoin qu'on s'intéresse à elle, qu'elle soit un peu chouchoutée" 🥰
Dans cette troisième et dernière vidéo de notre série sur l'histoire de parrainage de Luana, découvrez le témoignage de ses parrains de cœur 🥰
Dans cette vidéo ils nous parlent de ces beaux moments partagés qui ont transformé leur vie et surtout celle de Luana ❤️ Entre rires, anniversaires, accrobranche, et même un premier Noël ensemble, ses parrains de cœur décrivent une relation pleine de complicité et de moments précieux 🥰
Pour visionner le témoignage intégral de cette belle histoire c'est par ici 📺 <https://bit.ly/3VhBbT3>
#unlienquitransformelavie

"Nos parrains et marraines sont des bénévoles: on ne leur demande pas une expertise particulière de la prévention ou de la protection de l'enfance. En revanche, il est indispensable que ces parrainages soient accompagnés par des professionnels du travail social" 🥰
Vous voulez tous savoir sur le parrainage de proximité ? On vous invite à écouter le super podcast de **Parentalité et Adolescence**, réalisé dans le cadre du Podcastathon, et dans lequel notre équipe répond en détail aux questions que vous pouvez vous poser ! 📺
Merci pour cette belle opportunité qui met en lumière nos actions auprès des #enfants 🥰
#unlienquitransformelavie

Parentalité et Adolescence - Suivre
Révis - 30 sur - 🔊

Luana fait partie quasi intégrante de la famille

des enfants qui peuvent avoir vécu des ruptures

Les campagnes de communication

Plusieurs campagnes de communication ont été menées tout au long de l'année afin de faire connaître du grand public le dispositif de parrainage de proximité au national et sur le territoire.

Campagne de notoriété 2024

Diffusée pour la première fois en 2023, France Parrainages lançait la deuxième vague de sa campagne de notoriété du 10 février au 3 mars 2024. Une campagne institutionnelle multicanal qui vise à sensibiliser à ses actions auprès des enfants vulnérables et pour appeler au parrainage en France et dans le monde !

À travers spots TV, des prints, bannières web et des contenus réalisés par des influenceurs (Reels/stories/publications), notre campagne raconte les bénéfices du parrainage de proximité et du parrainage international auprès d'enfants qui découvrent pour la première fois des choses simples du quotidien, qu'ils n'avaient pas la chance d'avoir vécu avant : aller à la mer pour la première fois, aller à l'école pour la première fois, se rendre au musée, recevoir un cadeau...

Le message chapeau de notre campagne est : **« Parrainer un enfant, ça change sa vie et la vôtre ! »**
Différents leviers ont été activés :

- TV : 245 diffusions sur 26 chaînes des groupes TF1, France TV, BFM et Canal +
- Affichage statique et animé (DOOH) : mobilier urbain, transports en commun (bus), centres commerciaux et établissements (hôtels, restaurants...) et au sein des 26 000 points de vente FDJ dans toute la France
- Insertions presse (Le Parisien)
- Campagne Adwords : Ciblage par mots-clés, bannières web (ciblage par sites et remarketing) et diffusion des spots sur Youtube
- Campagne d'influence : Set de stories et Reel (Julescommecesar/Mayada/Ingrid Chauvin)

Le spot TV et l'affiche de la campagne



Campagne d'influence : Focus sur Mayada et son illustration d'une histoire de parrainage de proximité

Mayada est illustratrice et autrice. Sur son compte Instagram, elle partage avec sa communauté ses dessins reprenant des scènes du quotidien dans lesquelles chacun peut se retrouver. Très engagée, elle met en lumière certains sujets de société en retranscrivant des histoires vraies en dessins (bandes dessinées ou vidéos animées).

Dans un Reel qui cumule aujourd'hui plus de 217K vues et près de 3000 interactions, Mayada raconte l'histoire de parrainage de Gabriel, 12 ans, qui a pu réaliser son rêve : rencontrer le footballeur Kylian Mbappé grâce à France Parrainages.

Au-delà de cette collaboration, comprenant également un set de stories, Mayada a également donné son accord pour diffuser gracieusement cette vidéo sur nos pages Facebook et lors de réunions d'information avec des prospects souhaitant devenir parrain, pour expliquer le parrainage en images et de manière ludique.



Principaux résultats de la campagne - synthèse des performances :



Principaux résultats de la campagne – les bénéfices sur la notoriété et la désirabilité de France Parrainages :



Retombées presse

Nationales : 8 RETOMBÉES PRESSE NATIONALES EN 2024

- France Inter
- France Culture
- Magazine Pleine Vie
- Charlie Hebdo / Charliehebdo.fr
- Grands Parents Magazine
- Le journal des activités sociales de l'énergie

Locales : 4 RETOMBÉES PRESSE DÉDIÉES DANS LE PAS-DE-CALAIS EN 2024

- L'Avenir de l'Artois
- La Voix du Nord / Lavoixdunord.fr
- Nostalgie Hauts-de-France

Campagnes digitales locales

Campagne Adwords – durant la période de la campagne de notoriété

- Ciblage par site : affichage de bannières web sur des sites spécifiques et locaux ;
- Ciblage par mots-clés : Les publicités via Google Adwords sont des liens sponsorisés apparaissant sur le moteur de recherche Google en fonction des mots-clés indiqués par les internautes. Cet outil permet d'acquérir des prospects très qualifiés car ils sont eux-mêmes à l'origine de la recherche ;
- Ciblage remarketing : affichage de bannières web les sites partenaires de Google auprès des internautes ayant déjà visité le site de France Parrainages ;
- Ciblage Youtube : diffusion du spot TV auprès des internautes se trouvant dans la zone géographique ciblée et ayant déjà visité le site de France Parrainages.

Campagnes Facebook – En fil rouge sur l'année

Les Facebook Forms sont des publicités avec formulaires, que les internautes doivent remplir directement sur Facebook. Les visuels mettent en avant le parrainage d'enfants ou le parrainage d'adolescents en fonction des objectifs de recrutement de parrains et marraines.

Ces campagnes digitales avaient deux objectifs distincts :

- Acquérir des demandeurs de brochures
- Acquérir des inscrits aux réunions d'information

Les visuels des campagnes Facebook :



En 2024, les campagnes Facebook réalisées sur le département du Pas-de-Calais se déroulaient sur les périodes suivantes :

- Février à juin 2024
- Septembre à décembre 2024

Ces campagnes ont permis à date de recruter pour l'antenne de France Parrainages Pas-de-Calais 736 prospects qui ont rempli le Facebook Form de demande de renseignements sur le parrainage de proximité et ont reçu une brochure dans la foulée, ainsi que 52 prospects inscrits à une réunion d'information suite à la saisie d'un Facebook Form « Réunion d'information » sur Facebook.

Campagnes de phoning

Les campagnes de phoning ont pour objectif de rappeler l'ensemble des prospects afin de les inscrire à une réunion d'information de l'antenne. Une autre campagne de phoning est également mise en place pour rappeler les prospects déjà inscrits à une réunion d'information (48h avant la réunion d'information).

Les opérations de collecte

Les dons des particuliers

Le financement du parrainage de proximité repose largement sur des financements publics et du mécénat d'entreprise. Toutefois, l'équipe collecte de France Parrainages joue activement un rôle en organisant chaque année des actions de levée de fonds (reçus fiscaux, street-marketing, upgrade, campagne de fin d'année) auprès de sa base de donateurs et du grand public, destinées à renforcer le soutien global aux activités de l'association.

En 2024, malgré un contexte économique marqué par des défis persistants, la générosité des donateurs de France Parrainages est restée solide. Les contributions des donateurs ponctuels et réguliers ont permis de collecter plus de 227 000 €, reflétant une légère augmentation par rapport à l'année précédente (+4%).

Les donateurs réguliers et ponctuels ont également maintenu leur engagement en faveur du parrainage de proximité. Leurs contributions ont permis de recueillir près de 27 000 €, soutenant ainsi le développement et le fonctionnement de nos antennes.

L'adhésion à l'association

L'adhésion concerne tous les publics de France Parrainages : parrains et marraines (de proximité ou à l'international) et parents des enfants bénéficiaires du parrainage de proximité.

Adhérer c'est aider concrètement l'association à soutenir le développement de ses actions en France et dans le monde. Cela offre également la possibilité de tisser des liens privilégiés avec la gouvernance associative.

Devenir membre, c'est aussi et surtout avoir un droit de regard particulier. Elle confère la possibilité de participer activement aux choix stratégiques, notamment lors de l'Assemblée Générale annuelle, en exerçant un droit de vote sur les orientations majeures et la gestion des ressources. Cette démarche renforce la transparence et l'implication collective au sein de l'organisation.

A fin 2024, le nombre d'adhérents de France Parrainages s'élevait à 2 539 adhérents (dont 349 parrains de proximité) et le montant des adhésions a atteint plus de 90 000 € (soit une hausse de 12,5% par rapport à 2023).

Communication institutionnelle

Plaidoyer

- **Au niveau local**

Le 30 janvier, France Parrainages Pas-de-Calais a participé aux travaux dans le cadre du schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023/2027, sur la thématique « Bien grandir dans le Pas-De-Calais ». A l'issue de ces réflexions, France Parrainages a réitéré sa volonté d'intégrer les instances mises en œuvre par l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), dès que celui-ci sera mis en place.

- **Au niveau national**

France Parrainages poursuit son engagement au sein de 3 collectifs associatifs de plaidoyer pour la défense des droits de l'enfant et de lutte pour l'égalité des chances. France Parrainages participe chaque année aux travaux d'amélioration des dispositions relatives à la protection de l'enfance.

Collectif Mentorat

Créé en 2019, le Collectif Mentorat agit pour favoriser l'inscription du mentorat dans les politiques publiques en France afin de lutter pour l'égalité des chances. France Parrainages y est membre depuis avril 2021.

1. France Parrainages a participé en 2023 à l'élaboration d'un label de qualité à destination des associations mettant en place des programmes de mentorat et/ou de parrainage. A l'issue des travaux, une plateforme de référence a été créée en 2024 et devrait permettre aux associations de parrainage/mentorat d'entamer une procédure de labellisation dès 2025.
2. France Parrainages a participé, du 24-26 Avril 2024 à la 5ème édition de l'European Mentoring Summit, à Paris, en partenariat avec Mentoring Europe. Cet événement a regroupé des acteurs internationaux du mentorat ainsi que les membres du Collectif Mentorat et nombre d'entreprises et de personnalités politiques telles que Sarah El-Haïry, ex-ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles du gouvernement Attal.

Cause Majeur !

Créé en mars 2019, le collectif Cause Majeur rassemble près de trente associations nationales, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnels) unis pour remettre les jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance ou ayant été pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse au cœur des politiques publiques. En 2024, France Parrainages a poursuivi sa collaboration au sein du collectif en faisant notamment le relais de plusieurs communiqués de presse.

Dynamique pour les Droits des Enfants

La Dynamique pour les Droits des Enfants est un consortium de 27 organisations non gouvernementales (ONG), associations et collectifs engagés dans tous les domaines de l'enfance en France et à l'international. Ce collectif se mobilise pour porter d'une seule voix, en direction des décideurs publics, des messages de plaidoyer pour une meilleure effectivité des droits des enfants en France et dans le cadre de sa politique de coopération internationale.

A l'occasion de la célébration des 35 ans de la signature par les états membres des Nations unies de la Convention relative au droit international des enfants le 20 novembre 1989, les membres associés du collectif de la Dynamique ont organisé un évènement commun de plaidoyer le 15 novembre dernier dont l'objectif principal était le renforcement de la place de la protection de l'enfance dans le débat public en incitant les pouvoirs publics à accorder une centralité aux questions liées à l'enfance. Cette rencontre a mobilisé près de 300 professionnels de la protection de l'enfance ainsi que des personnalités qualifiées comme des ministres, élus parlementaires et sénatoriaux, diplomates, ou encore des journalistes.

A cette occasion les membres de la Dynamiques ont porté trois propositions :

- Un ministère de plein exercice dédié à l'enfance qui donnerait enfin une importance et une visibilité à l'enfance ainsi qu'une capacité d'action politique à la hauteur de l'enjeu.
- La mise en place d'une stratégie nationale, transversale et cohérente pour l'enfance qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne pour l'enfance.
- La reconduction d'un comité interministériel dédié à l'enfance qui aurait lieu deux fois par an, impulsé par Elisabeth BORNE alors Première Ministre.

En 2024, France Parrainages s'est à nouveau engagée activement au sein de ce collectif en tant que membre de la cellule de coordination.

Lancement d'une étude longitudinale de l'impact du parrainage de proximité

Dans le cadre d'un appel à projets remporté en 2022, la Fondation FDJ s'est engagée, au moyen d'un financement triennal (2023-2025) à soutenir les actions de parrainage de proximité de France Parrainages et son changement d'échelle. La Fondation FDJ et France Parrainages ont conclu un accord incluant notamment la poursuite de la mesure d'impact du parrainage de proximité afin d'analyser les effets du dispositif sur le long cours.

A cet effet, un appel d'offres a été lancé en 2024 et le cabinet KOREIS a été retenu pour mener les travaux dont l'objectif global est d'étudier l'impact socio-économique du parrainage de proximité sur les enfants et les jeunes parrainés et anciennement parrainés.

Les résultats des travaux seront accessibles au grand public courant 2026.

Les faits marquants au niveau national en 2024

Près de 1400 enfants ont été accompagnés par le Réseau France Parrainages en 2024 dont 953 par les antennes de France Parrainages

Le réseau France Parrainages poursuit son ambition de permettre chaque année à davantage d'enfants de bénéficier du parrainage de proximité. En 2024, près de 1400 enfants ont bénéficié de l'accompagnement d'un parrain ou d'une marraine soit plus de 25% de plus qu'en 2023.

Développement territorial

Développement de France Parrainages dans le Puy-de-Dôme

Avec le soutien du Conseil départemental, France Parrainages a élargi son action au territoire Puydomois dans le cadre de l'appel d'offre lancé en 2023 et remporté par France Parrainages. Ouverte officiellement en janvier 2024, l'antenne du Puy-de-Dôme propose du parrainage de proximité à tous les enfants confiés du département.

Développement de France Parrainages dans la Manche

Lauréat de l'AAP relatif à la mise en œuvre d'une action de parrainage de proximité lancé par le Conseil départemental de la Manche en 2024, France Parrainages se prépare à ouvrir une nouvelle antenne dans le département au premier trimestre 2025. Cette 13^{ème} antenne permet à France Parrainages de démarrer pour la première fois une activité sur la région de Normandie et de renforcer ainsi encore sa couverture territoriale.

Adoption du décret sur la mise en œuvre opérationnelle de la loi Taquet

Promulguée le 7 février 2022, la loi relative à la protection des enfants, dite « loi Taquet » a permis la systématisation de proposer à chaque enfant ou jeune pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE), un projet de parrainage et ou de mentorat. Dans ce cadre et afin d'organiser les modalités de mise en œuvre du parrainage, un décret d'application a été adopté le 16 février 2024 dont l'un des objectifs poursuivis est, la sécurisation du dispositif de parrainage proximité pour les enfants et jeunes parrainés. En effet, l'adoption de ce décret oblige toute personne issue ou non du secteur de la protection de l'enfance et entretenant des liens directs avec les enfants dans le cadre d'un projet de parrainage, à fournir un casier judiciaire B3. Cette démarche est renforcée par un second niveau de vérification à travers le casier judiciaire B2 et le FJIAIS (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) par le service départemental partenaire de l'opérateur local de parrainage.

Par ailleurs, dans le prolongement de la sécurisation du dispositif de parrainage de proximité une attestation d'honorabilité (document administratif, qui atteste qu'une personne ne fait l'objet d'aucune condamnation définitive l'empêchant d'exercer ou d'intervenir auprès de mineurs) est actuellement en « phase test » depuis le 23 septembre 2024 dans 6 départements.

Enfin, le décret d'application prévoit également que les associations opératrices du parrainage et du mentorat soient systématiquement habilitées officiellement par les départements partenaires.

Groupe de travail sur la Charte du parrainage en lien avec la DGCS

France Parrainages a participé en 2024 aux réunions de concertation organisées par la Direction Générale de Cohésion Sociale, en qualité d'experte sur la thématique du parrainage de proximité afin d'élaborer un référentiel sur les principes fondamentaux du parrainage à respecter par les parrains et marraines. Ces principes, au nombre de sept, ont été adoptés à travers un décret datant du 3 décembre 2024 et seront institués dans la charte nationale du parrainage dont France Parrainages est signataire depuis 2005.

Les conseils départementaux devront désormais se référer à la nouvelle charte nationale du parrainage afin de délivrer les habilitations officielles des opérateurs de parrainage de proximité ou de mentorat sur leur territoire.

Perspectives et priorités 2025

1. Au niveau local

- Poursuite du travail de mise en place des parrainages à destination des enfants et jeunes dans le Pas-de-Calais et pérennisation des relations des parrainages existantes afin d'atteindre la charge pleine d'activité de l'antenne
- Poursuite de la collaboration cohérente avec les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des parrainages
- Poursuite du recrutement de candidats parrains grâce aux campagnes de communication locales et à la tenue de réunions d'information mensuelles
- Consolidation et développement des liens avec les structures de protection de l'enfance et de prévention sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais
- Poursuite de la tenue des différents temps collectifs d'accompagnement (parrains, parents, enfants) et conviviaux de l'antenne.
- Inscription et participation aux instances locales de réflexion et d'échange en prévention et protection de l'enfance (ODPE, etc.)
- Soutenir la stratégie de plaidoyer, de communication et de partenariats privés au niveau local
- Poursuite de la réflexion en lien avec le conseil départemental autour de la hausse du financement alloué à l'action afin de permettre le recrutement d'un troisième ETP dédié à la référence du parrainage
- Recrutement d'un nouveau psychologue prestataire

2. Au niveau national

Des enjeux forts pour l'activité de parrainage de proximité de France Parrainages en 2025 :

- Augmenter le nombre de parrainages accompagnés et atteindre l'objectif fixé de 1144 parrainages accompagnés en 2025 par France Parrainages
- Ouverture de la nouvelle antenne dans la Manche et poursuite de l'étude de projets de développement territorial de France Parrainages (objectif de 16 antennes à l'horizon 2027)
- Poursuite des actions de plaidoyer auprès des politiques et des institutionnels en tant que tête de réseau France Parrainages
- Recherche de nouveaux partenaires financiers privés et publics pour le co-financement de nos antennes nouvelles ou historiques notamment en lien avec l'augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap parrainés au sein de France Parrainages
- Poursuite des temps de formation continue à destination du réseau France Parrainages
- Poursuite des efforts sur le développement de la notoriété de France Parrainages et sur la communication pour renforcer le recrutement de parrains et marraines avec notamment la diffusion de la campagne institutionnelle nationale pour la troisième année consécutive
- Renforcer la communication à visé de recrutement de parrains/marraines dans les territoires ruraux
Lancement de la nouvelle étude d'impact du parrainage de proximité de France parrainages

Remerciements

Comme chaque année, nous souhaitons remercier ici :

Les filleul-e-s pour la confiance qu'ils donnent à leurs parrains, parents, familles et éducateurs,

Les parents qui nous font confiance et qui offrent la chance à leur enfant d'être parrainé,

Les parrains et marraines bénévoles qui, en apportant un soutien affectif, éducatif, du temps et des conseils précieux aux enfants, acceptent aussi d'ouvrir les portes de leur vie privée,

Les bénévoles au sens large pour qui le parrainage est un acte citoyen pour rendre effectives les valeurs de solidarité, de fraternité et d'entraide,

Tous ceux qui sont les ambassadeurs du parrainage en faisant la promotion de l'antenne auprès de leurs réseaux, en témoignant de leur aventure lors de colloques, manifestations et de nos réunions d'informations,

Les partenaires locaux : services de l'Aide Sociale à l'Enfance, travailleurs sociaux et associations œuvrant dans le champ de l'action sociale ; nous savons combien il est important de travailler en étroite collaboration en inscrivant le parrainage dans le cadre du projet global de vie de l'enfant et en veillant à respecter la place de chacun, en particulier celle des parents,

Le Conseil départemental pour son soutien,

Les financeurs et donateurs privés, pour leur si généreux soutien,

Les fonctions-support du siège, la direction générale, le Pôle Actions France et les équipes du pôle Actions Internationales pour leur soutien et le travail collaboratif que nous menons ensemble.

Que toutes et tous, ici, soyez chaleureusement remerciés

Annexes

1. Bilan financier provisoire 2024 de l'antenne

BILAN FINANCIER PROVISOIRE 2024 PAS DE CALAIS			
CHARGES	Montant⁵	PRODUITS	Montant
60- Achats	4 349	70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	4 349	74- Subventions d'exploitation⁶	190 245
Autres fournitures		Etat:	40 245
61 - Services extérieurs	16 278		
Locations	7 320	Région	
Entretien et réparation	7 035		
Assurance	1 923	Département	150 000
Documentation			
Autres			
62 - Autres services extérieurs	32 844		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 169		
Publicité, publication	24 184	Commune	
Déplacements, missions	3 400		
Services bancaires, autres	3 091		
63 - Impôts et taxes	11 809	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération	10 718		
Autres impôts et taxes	1 092		
64 - Charges de personnel	143 854	Fonds européens	
Rémunération des personnels	97 672	Agence de services et paiements (ex CNASEA emplois aidés)	
Charges sociales	41 557	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	4 625	75- Autres produits de gestion courante	63 377
65- Autres charges de gestion courante	40 026	Dont cotisations, dons manuels, legs, mécénat	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles	80	76- Produits financiers	
68- Dotation amortissements, provisions	6 882	78- Reprises sur amortissements, provisions	2 500
		79- Transfert charges	
TOTAL DES CHARGES	256 122	TOTAL DES PRODUITS	256 122
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	952 000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole-parrains	952 000	Dons en nature	
Personnel bénévole-parrains			
TOTAL	952 000	TOTAL	952 000

2. Budget prévisionnel 2025 de l'antenne

BP 2025 PAS DE CALAIS			
CHARGES	Montant⁵	PRODUITS	Montant
60- Achats	3 460	70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	3 460	74- Subventions d'exploitation⁶	150 000
Autres fournitures		Etat: ANCT	
61 - Services extérieurs	18 109	Région	
Locations	7 671	Département	150 000
Entretien et réparation	8 592		
Assurance	1 845		
Documentation			
Autres			
62 - Autres services extérieurs	30 282		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 200		
Publicité, publication	19 550	Commune	
Déplacements, missions	4 650		
Services bancaires, autres	2 882		
63 - Impôts et taxes	13 053	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération	11 924		
Autres impôts et taxes	1 129		
64 - Charges de personnel	167 847	Fonds européens	
Rémunération des personnels	114 393	Agence de services et paiements (ex CNASEA emplois aidés)	
Charges sociales	48 282	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	5 172	75- Autres produits de gestion courante	133 135
65- Autres charges de gestion courante	49 210	Dont cotisations, dons manuels, legs, mécénat	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76- Produits financiers	
68- Dotation amortissements, provisions	4 574	78- Reprises sur amortissements, provisions	2 500
Excédent de Ressources		79- Transfert charges	900
TOTAL DES CHARGES	286 535	TOTAL DES PRODUITS	286 535
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	994 500
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole-parrains	994 500	Dons en nature	
Personnel bénévole-parrains			
TOTAL	994 500	TOTAL	994 500

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Bureau observation et pilotage des dispositifs

RAPPORT N°54

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REUNION DU 16 JUIN 2025

CONVENTION DÉPARTEMENTALE RELATIVE AUX ACTIONS DE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ SUR LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Depuis 2019, le Département du Pas-de-Calais conventionne avec l'Association France Parrainages dont la mission est d'aider les enfants à construire leur avenir, en créant et en développant des réseaux de liens de solidarité autour d'eux et de leur famille grâce au parrainage.

France Parrainages intervient à la fois dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et son projet s'inscrit pleinement dans le Pacte des solidarités Humaines 2022-2027 notamment dans l'ambition n° 3 « Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ».

Ce projet répond également à l'engagement n°2 du Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 « Garantir la qualité de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille dans le cadre du parcours en protection de l'enfance ».

Le parrainage de proximité apporte à l'enfant évoluant dans un contexte familial fragile, un soutien affectif et éducatif par la création d'un lien privilégié et durable avec un adulte bénévole extérieur à son contexte de vie habituel qui va lui permettre de l'aider à grandir, à se construire et à s'épanouir. Le parrainage permet également d'apporter un soutien aux parents. Il renforce le lien enfant-parent grâce à des regards positifs, bienveillants et solidaires d'adultes extérieurs au quotidien de la famille.

Le parrainage peut contribuer à prévenir la mesure de placement en offrant à des enfants suivis en milieu ouvert un autre mode de fonctionnement. Il permet à l'enfant de découvrir d'autres repères et d'autres modèles familiaux.

Le parrainage permet également aux enfants accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance de sortir de leur environnement habituel (Maisons d'enfants, assistant familial) et de s'enrichir d'expériences nouvelles. Il permet, dans de nombreux cas, de limiter les risques de dérives et leurs effets néfastes sur l'entrée du jeune dans la vie adulte (échec scolaire, isolement social, difficulté d'insertion sociale et professionnelle). Les enfants ne bénéficiant

pas ou plus de relations avec leur famille peuvent tirer un grand bénéfice à pouvoir sortir de la maison d'enfants ou de la famille d'accueil sur des temps privilégiés.

Les modalités du partenariat avec France Parrainages :

Le parrainage de proximité s'est déployé en 2019 sur les territoires de l'Arrageois et de Lens/Hénin/Carvin puis étendu sur l'année 2020 à l'ensemble des territoires du Département.

Par délibération de la Commission Permanente du 15 mai 2023, une convention départementale relative aux actions de parrainage de proximité sur le Département a été signée pour les années 2023 et 2024.

Bilan 2023 et 2024 :

	2023	2024
Parrainages accompagnés	109	127
Parrainages actifs au 31 décembre	97	112
Arrêts de parrainage	12	15
Nouveaux parrainages	31	31
Enfants en attente de parrains/marraines	15	19
Parrains/marraines en attente d'enfants	15	14

Les enfants parrainés sont, pour 2023 comme pour 2024, autant des filles que des garçons. La tranche d'âge majoritairement représentée se situe entre 2 et 12 ans. Ces enfants sont principalement hébergés en Maison d'Enfants à Caractère Social ou chez un assistant familial. La majorité des enfants parrainés bénéficient d'une mesure de protection judiciaire mais il existe aussi quelques parrainages concernant des enfants dans le cadre de la prévention avec ou sans suivi social (16 en 2023 – 18 en 2024).

Les principales raisons justifiant un arrêt de parrainage sont : le délitement des liens au fil du temps sans raison majeure, le comportement du filleul trop difficile pour les parrains/marraines, un conflit de loyauté pour le filleul, une posture inadaptée des parrains.

France Parrainages organise également des temps d'accompagnement collectifs qui ont réuni 25 parrains/marraines ou encore la fête du parrainage réunissant 70 parrains/marraines, parents et enfants, chaque année.

Les rapports d'activité complets des deux années sont annexés au présent rapport (annexes 2 et 3).

Proposition de reconduction du partenariat :

Au vu des résultats satisfaisants et du souhait du Département de développer les modes d'accueils alternatifs qui répondent aux besoins de certains mineurs, et conformément à la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants venant instaurer systématiquement le parrainage pour un enfant accueilli à l'aide sociale à l'enfance, il est proposé de reconduire le partenariat pour une durée de deux ans et d'attribuer une participation financière de 300 000 € à l'association France Parrainages.

Le montant de l'aide départementale sera versé selon les modalités suivantes :

- en 2025 : 150 000 € après signature de la convention par les 2 parties ;
- en 2026 : 150 000 € à réception du bilan de l'activité de l'année précédente.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer à l'association « France Parrainages » une participation départementale d'un montant total de 300 000 euros, pour la réalisation de ses actions de parrainage de proximité sur le département du Pas-de-Calais, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association « France Parrainages », la convention correspondante, dans les termes du projet joint en annexe 1.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-421B07	6568//934213	Actions de soutien à la parentalité	1 833 800,00	1 603 360,00	300 000,00	1 303 360,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY